

PARC EOLIEN DE LE QUESNEL

Communes de Le Quesnel (80)

3. DESCRIPTION DE LA DEMANDE



SOMMAIRE

SOMMA	NRE	3
1. PRI	EAMBULE	4
2. IDE	ENTITE DU DEMANDEUR	6
	PLACEMENT DE L'INSTALLATION ET CARACTERISTIQUES	_
	TURE ET VOLUME DES ACTIVITES, RUBRIQUE DE CLASSEMENT	
4.1.	Nature et volume des activités	
4.2.	Nomenclature des ICPE	
4.3.	Communes concernées par le rayon d'affichage	
5. DES	SCRIPTIF DES INSTALLATIONS	
5.1.	Les aérogénérateurs	
5.2.	Poste de livraison	
5.3.	Lignes et réseaux	
5.4.	Voie d'accès et chemins	
5.5.	Plateformes de montage	
5.6.	Remise en état en fin de chantier	
5.7.	Raccordement électrique au réseau national	
5.8. 5.9.	Programme des travaux	
5.9. 5.10.	Démantèlement de la centrale éolienne	
6.1.	PACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES, GARANTIES FINANCIERES Expérience du Groupe Valeco	
6.2.	Capacités techniques	
6.3.	Capacités financières	
6.4.	Garanties financières	
7. ANI	NEXES	39
7.1.	Annexe 1 : K-BIS de la société Parc Eolien de Le Quesnel	
7.2.	Annexe 2 : Plan d'affaire prévisionnel	
7.3.	Annexe 3 : Lettres d'intention et d'honorabilité	41
7.4.	Annexe 4 : Bilans comptables des 3 dernières années des sociétés Va	leco et
Valeco	o Ingénierie	46

1. PREAMBULE

Un premier dépôt du projet éolien de Le Quesnel à 10 éoliennes a été effectué le 22 décembre 2016 en préfecture de la Somme.

Suite à la réception de la demande de compléments le 22 décembre 2017, une phase de réflexion a été menée par le porteur de projet afin de prendre en compte le mieux possible les remarques de l'inspection, notamment en ce qui concerne les enjeux environnementaux. Ce travail a abouti à plusieurs modifications dont la suppression de l'éolienne E10 jugée trop proche des bois.

Ce second dépôt du projet éolien de Le Quesnel comporte donc 1 éolienne de moins qu'initialement, soit 9 éoliennes.

Le projet éolien de Le Quesnel se situe au même emplacement que le projet d'origine d'Alstom (projets de « Fond de la Demi-Lieue », « Vers Cayeux » et « Lame de Fer »). Celui-ci a été jugé par Alstom comme présentant des risques de conflits d'intérêt. Alstom a alors renoncé à ses permis de construire l'été dernier. Nous avons souhaité reprendre ce projet en vue de lui faire voir le jour conformément aux attentes locales, notamment celles de la commune de Le Quesnel. En tant que développeur, notre volonté est de concrétiser un projet validé et qui, sans la décision propre à Alstom, serait actuellement en cours de construction. Ce projet n'ayant plus d'existence d'un point de vue strictement administratif, nous déposons une demande d'autorisation unique.

Ce projet est actuellement situé en grande partie hors des zones identifiées comme favorables vis-à-vis de la cartographie du Schéma Régional Eolien.

Nous avons conscience de ce fait et avons bien étudié ce point qui s'avère découler d'un motif de nature paysagère. A notre connaissance, il n'y a pas d'autre motif à ce classement cartographique et c'est donc du point de vue paysager que la situation du projet vis-à-vis du SRE doit être particulièrement regardée. Sur ce point, les dernières décisions de la Cour d'Appel de Douai ont permis de confirmer la compatibilité de ces éoliennes avec le paysage local (décisions du 6 mai 2014 de la Cour Administrative d'Appel de Douai), ce qui à notre sens rend légitime la poursuite de ce projet.

Afin de faciliter l'instruction de la demande d'autorisation, nous présentons le même dossier, augmenté des nouvelles rubriques requises.

Le présent projet concerne ainsi la création du Parc éolien de Le Quesnel sur la commune de Le Quesnel dans le département de la Somme et de la région Hauts de France.

Ce parc sera constitué de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison implantés sur des terrains aux lieux-dits suivants :

- « Le Champ des Enfants », sur la commune de Le Quesnel (80118) ;
- « Remise de la Minette », sur la commune de Le Quesnel (80118) ;
- « Remise de la Solette », sur la commune de Le Quesnel (80118) :

La présente demande est faite par la société **Parc Eolien de Le Quesnel**. C'est une société détenue à **100% par le Groupe VALECO** et spécialement créée pour être le maître d'ouvrage et l'exploitant du parc éolien de Le Quesnel.

Les 9 aérogénérateurs du Parc Eolien de Le Quesnel, de hauteur totale de 150 m (91,5m de hauteur de moyeu et 117m de diamètre du rotor) produiront entre 74 250 000 et 77 625 000 kWh par an, ce qui équivaut, en France, à la consommation moyenne annuelle totale de 14 850 à 15 525 foyers, soit 34 155 à 35 707 personnes.

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les éoliennes relèvent du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Compte tenu de la hauteur des mâts des aérogénérateurs et de la nature des activités exercées, un dossier de demande d'autorisation unique est nécessaire en vue d'exploiter le parc éolien, conformément au décret n°2011-984 du 23 août et l'arrêté d'application du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

Plans réglementaires :

L'ensemble des éléments a été retranscrit sur les plans réglementaires conformément à l'article R512-6 du Code de l'Environnement :

- Une carte au 1/50 000 sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée (R512-6 I 1° du CE) (cf. Fichier 7-1),
- Un plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R512-6 I 2° du CE) (cf. Fichiers 7-2-1 et 7-2-2),
- Un plan d'ensemble (R512-6 I 1° du CE), normalement à l'échelle 1/200, pour lequel une échelle de 1/1 500 est exceptionnellement demandée (cf. Fichiers 7-3).

Remarques et compléments :

Remarque DREAL	Action réalisée	Localisation dans le document
Le demandeur doit compléter son dossier : en produisant : • une lettre des actionnaires de la société "parc éolien de Le Quesnel" certifiant l'aide apportée à l'exploitant à hauteur de 9,9 M d'€ (20 % de 49,5 M d'€) ; • une lettre d'intérêt récente d'un organisme financier constituant une attestation d'emprunt bancaire sur la base d'un projet de 49,5 M d'€ dont 20 % sont autofinancés.	Ajouts des documents en annexe	6.3 Capacités financières & Annexe 3

2. IDENTITE DU DEMANDEUR

Dénomination	PARC ÉOLIEN DE LE QUESNEL		
N° SIREN	818 787 889		
Registre de commerce	RCS Montpellier		
Forme juridique	SARL au capital de 500 €		
Actionnariat	Groupe Valeco : 100%		
Gérant	Erick GAY		
Adresse	188 Rue Maurice Béjart – CS 57392 – 34184 Montpellier Cedex 4		
Téléphone	04 67 40 74 00		
Télécopie	04 67 40 74 05		
Site internet	www.groupevaleco.com		

Parc Éolien de Le Quesnel est une société spécialement créée et détenue à 100% par le Groupe VALECO pour être le maître d'ouvrage et exploitant du parc éolien de Le Quesnel.

Pour plus de renseignement, le lecteur pourra se référer à :

Yannick VIALLES Chef de projets Fixe: 04 67 40 74 00

Mobile : 07 83 01 88 62

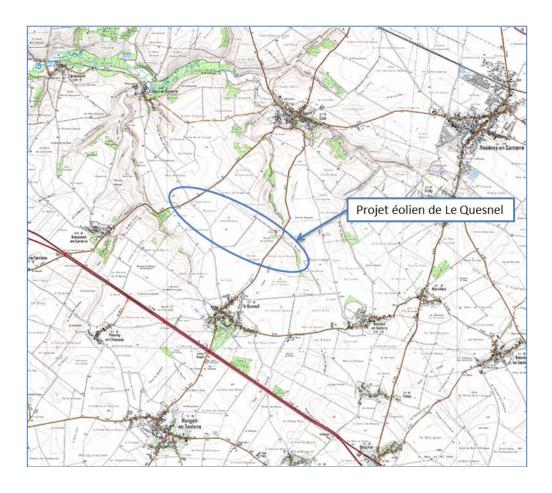
yannickvialles@groupevaleco.com

Afin de justifier les pouvoirs du demandeur, le K-Bis de la société Parc Éolien de Le Quesnel est fourni en <u>Annexe 1</u>.

3. EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION ET CARACTERISTIQUES

Le parc éolien de Le Quesnel s'implante en région Hauts-de-France, au sud-est du département de la Somme (80), au sein de la communauté de communes Avre-Luce-Noye.

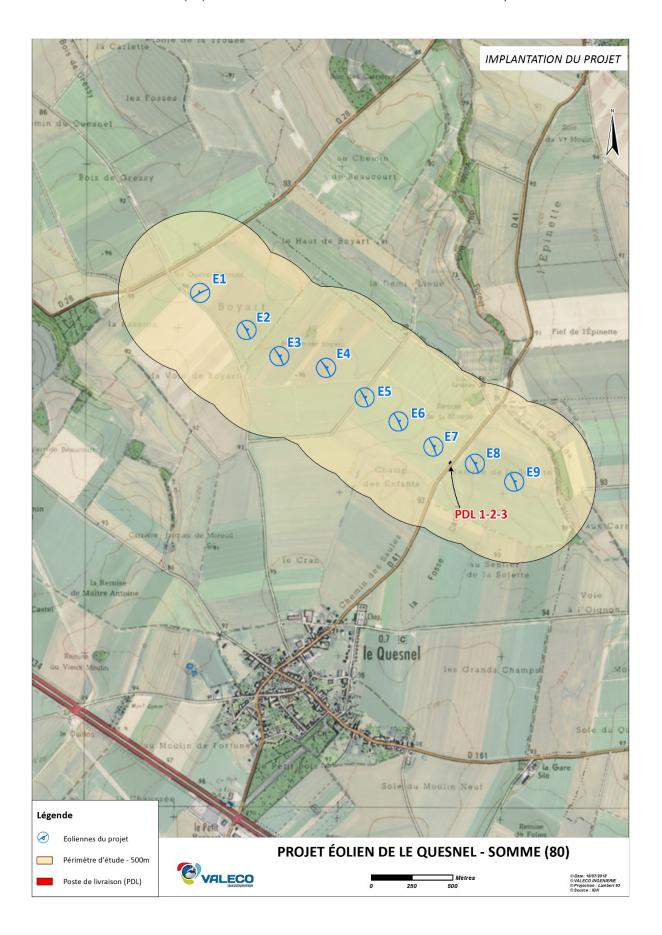
Il s'agit d'un parc éolien constitué de 9 aérogénérateurs et 3 postes de livraison répartis sur la commune de Le Quesnel.



Les coordonnées des éoliennes et du poste de livraison sont fournies dans le tableau suivant en systèmes de coordonnées Lambert 93 et WGS 84 :

-	Lambert 93		WGS84		- ()
Eoliennes	X (m)	Y (m)	Latitude DMS	Longitude DMS	Z (m)
E1	672346,66	6966668,55	49°47'53.8591" N	2°36'58.2300" E	92
E2	672632,21	6966440,24	49°47'46.5194" N	2°37'12.5530" E	93
E3	672833,44	6966279,20	49°47'41.3419" N	2°37'22.6456" E	93
E4	673119,75	6966207,54	49°47'39.0682" N	2°37'36.9674" E	93
E 5	673355,69	6966025,89	49°47'33.2290" N	2°37'48.7981" E	93
E 6	673563,57	6965878,66	49°47'28.4986" N	2°37'59.2183" E	92
E7	673777,33	6965725,02	49°47'23.5612" N	2°38'9.9334" E	87
E8	674032,09	6965619,90	49°47'20.1988" N	2°38'22.6846" E	87
E 9	674273,39	6965509,17	49°47'16.6531" N	2°38'34.7644" E	89
PDL1	673875,06	6965620,91	49°47'20.2081" N	2°38'14.8394" E	87
PDL2	673879,72	6965626,19	49°47'20.3798" N	2°38'15.0713" E	87
PDL3	673884,19	6965631,66	49°47'20.5573" N	2°38'15.2934" E	87

La carte fournie ci-après permet de localiser l'emplacement des éoliennes et des aménagements annexes.



Les caractéristiques du projet sont les suivantes :

	Région	Hauts de France		
Localisation	Département	Somme (80)		
	Commune	Le Quesnel		
	Puissance totale	De 29,7 à 31,05 MW		
	Puissance unitaire	3 300 à 3 450 kW		
Eoliennes	Nombre	9		
	Diamètre du rotor	117 m		
	Hauteur du mât	91,5 m		
Autres aménagement s	Postes électriques	3 postes de livraison		
	Fondations	Ø = environ 20 m et entre 3 et 5 mètres de profondeur		
	Plateformes	46 x 30 m		
	Pistes crées	1 253 ml		
	Production annuelle	Entre 74 250 000 et 77 625 000 kWh		
	Foyers équivalents (chauffage compris)	Entre 14 850 à 15 525 foyers		
Production	Personnes équivalentes (chauffage compris)	Entre 34 155 à 35 707 personnes.		
	CO ₂ annuel évité	Entre 22 275 à 23 287 tonnes		
	Durée de vie	25 ans		

Un accord foncier a été passé entre les propriétaires des parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes et des aménagements annexes, et la société demandant l'autorisation unique.

Les caractéristiques des parcelles concernées par le projet sont données ci-dessous :

Commune	Section	N° parcelle	Surface totale (m²)	Propriétaires	Ouvrages projetés
	ZN	2	58 275	M. MOLLET Joël	Piste, plateforme, survol et implantation E1
		28	24 461	M. & Mme MOLLET	Survol E1
		6	37 311	Mme RICQUEBOURG	Piste, plateforme, survol et implantation E2
		7	39 580	M. & Mme HEYMAN	Survol E2
	ZB	19	109 950	M. DEMONT	Piste, plateforme, survol et implantation E3
		24	51 320	M. DEMONT & Mme MAGNIER	Piste, plateforme, survol et implantation E4
Le Quesnel		25	2 950	M. DEMONT & Mme MAGNIER	Survol E4
Question		26	11 190	M. DEMONT & Mme MAGNIER	Survol E4
		30	95 880	Mme PILOT, M. & Mme THORY	Survol E5
	ZC	17	66 580	MM. HEYMAN Léon & Christophe	Piste, plateforme, survol et implantation E5, E6 et E7
		16	26 400	Mme GEROUX	Survol E5, E6, E7
		15	1 880	Mme GEROUX	Survol E7
	ZD	21	125 640	M. LASSIETTE	Piste, plateforme, survol et implantation E8 et E9
		20	23 590	M. ROUGE	Survol E8 et E9

4. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES, RUBRIQUE DE CLASSEMENT DE LA NOMENCLATURE

4.1. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Un parc éolien est une installation de production d'électricité couplée au réseau électrique national qui utilise la force mécanique du vent. Cette production au fil du vent n'induit aucun stockage d'électricité. Les éoliennes seront couplées au réseau électrique pour une cession totale de leur production énergétique.

Le parc éolien de Le Quesnel est composé de 9 aérogénérateurs de 3,3 à 3,45 MW et de 3 postes de livraison. Chaque aérogénérateur a une hauteur de moyeu de 91,5 mètres et un diamètre de rotor de 117 mètres, soit une hauteur totale en bout de pale de 150 mètres.

4.2. Nomenclature des ICPE

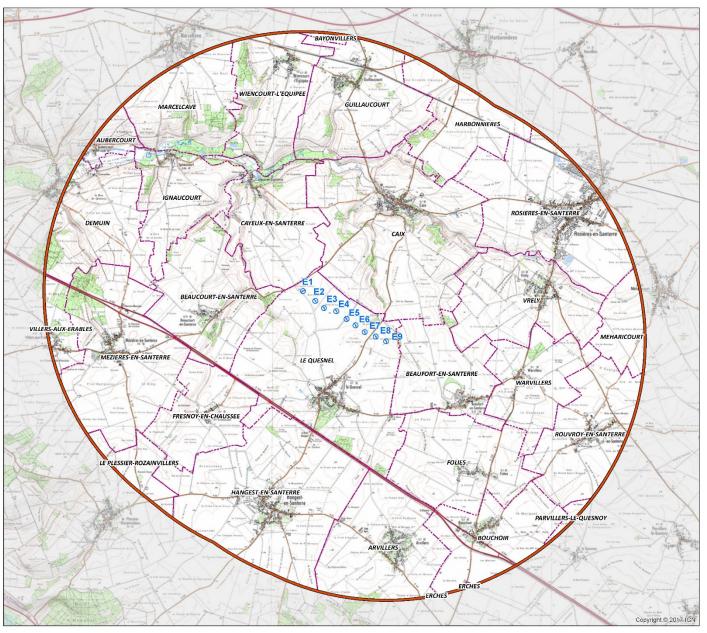
Conformément à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les rubriques fixant la nature et le volume des activités du site sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Activité	Dimensions	Régime	Rayon d'affichage
2980	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m 2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée : a. Supérieure ou égale à 20 MW b. Inférieure à 20 MW	composé de 9 aérogénérateurs ayant une hauteur	AUTORISATION	6 km

4.3. COMMUNES CONCERNEES PAR LE RAYON D'AFFICHAGE

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 6 kilomètres, autour de l'emprise du site sont situées dans le département de la Somme. Il s'agit des communes suivantes :

- ARVILLERS
- AUBERCOURT
- BAYONVILLERS
- BEAUCOURT-EN-SANTERRE
- BEAUFORT-EN-SANTERRE
- BOUCHOIR
- CAIX
- CAYEUX-EN-SANTERRE
- DEMUIN
- ERCHES
- FOLIES
- FRESNOY-EN-CHAUSSEE
- GUILLAUCOURT
- HANGEST-EN-SANTERRE
- HARBONNIERES
- IGNAUCOURT
- LE PLESSIER-ROZAINVILLERS
- LE QUESNEL
- MARCELCAVE
- MEHARICOURT
- MEZIERES-EN-SANTERRE
- PARVILLERS-LE-QUESNOY
- ROSIERES-EN-SANTERRE
- ROUVROY-EN-SANTERRE
- VILLERS-AUX-ERABLES
- VRELY
- WARVILLERS
- WIENCOURT-L'EQUIPEE



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE DU PARC ÉOLIEN DE LE QUESNEL

PLAN DE LOCALISATION AU 1/50 000e

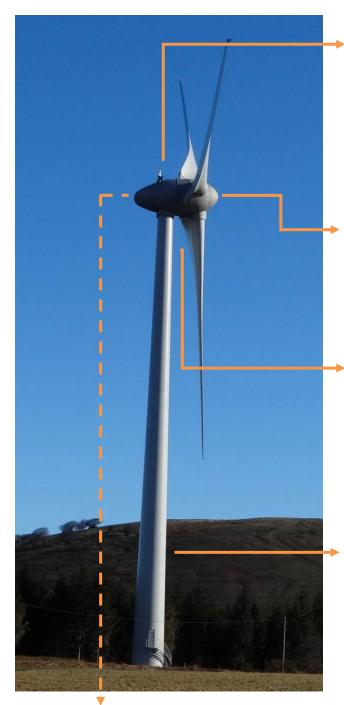
COMMUNE DE LE QUESNEL
DEMANDEUR : PARC ÉOLIEN DE LE QUESNEL







5. DESCRIPTIF DES INSTALLATIONS



Le balisage aérien

Conformément à l'arrêté du 7 décembre 2010 relative au balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques, le parc éolien sera équipé d'un balisage diurne et nocturne. Le balisage nocturne sera constitué par des signaux lumineux à éclats positionnés sur la nacelle (Couleur blanche et intensité de 10000 cd le jour ; couleur rouge et intensité de 2000 cd la nuit).

Le rotor

Les éoliennes sont équipées d'un rotor tripale à pas variable. Son rôle est de « capter » l'énergie mécanique du vent et de la transmettre à la génératrice par son mouvement de rotation.

Nombre de pales : 3 Diamètre : 117 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)

La nacelle

Elle contient les différents organes mécaniques et électriques permettant de convertir l'énergie mécanique de la rotation de l'axe en énergie électrique. Un mouvement de rotation vertical par rapport au mât permet d'orienter nacelle et rotor face au vent lors des variations de direction de celui-ci. Ce réajustement est réalisé de façon automatique grâce aux informations transmises par les girouettes situées sur la nacelle.

• Le mât de l'éolienne

Il s'agit d'une tour tubulaire conique fixée sur le socle. Son emprise au sol réduite permet le retour à la vocation initiale des terrains et une reprise de la végétation sur le remblai au-dessus du socle.

Hauteur: 91,5 m

Couleur : blanc cassé (réglementaire)
Porte d'accès en partie basse, verrouillage
manuel avec détecteur de présence.

• Le transformateur

Un transformateur est installé dans la nacelle de chacune des éoliennes.

Cette option présente l'avantage majeur d'améliorer l'intégration paysagère pour les vues rapprochées du parc éolien.

• Le socle

Le socle en béton armé est conçu pour résister aux contraintes dues à la pression du vent sur l'ensemble de la structure, c'est lui qui, par son poids et ses dimensions, assure la stabilité de l'éolienne. Il s'agit d'une fondation en béton d'entre 3 et 5 mètres de profondeur et de 20 mètres de diamètre. Avant l'érection de l'éolienne, le socle est recouvert de remblais naturels qui sont compactés et nivelés afin de reconstituer le sol initial, seuls 50 cm de la fondation restent à l'air libre afin d'y fixer le mât de la machine.

L'emprise au sol de cet ouvrage, une fois le chantier terminé, se réduit donc à cette partie d'un diamètre de 6m. Les matériaux utilisés proviennent de l'excavation qui aura été réalisée pour accueillir le socle.

Ferraillage: environ 50 t; Volume total: environ 1 700 m³

5.1. LES AEROGENERATEURS

Une éolienne est composée de :

- Trois pales réunies au moyeu; l'ensemble est appelé rotor;
- Une nacelle supportant le rotor, dans laquelle se trouve des éléments techniques indispensables à la création d'électricité (multiplicateur, génératrice,) ;
- Un mât maintenant la nacelle et le rotor;
- Une fondation assurant l'ancrage de l'ensemble.

Concernant le fonctionnement, c'est la force du vent qui entraîne la rotation des pales, entraînant avec elles la rotation d'un arbre moteur dont la force est amplifiée grâce à un multiplicateur. L'électricité est produite à partir d'une génératrice.

Concrètement, une éolienne fonctionne dès lors que la vitesse du vent est suffisante pour entraîner la rotation des pales. Plus la vitesse du vent est importante, plus l'éolienne délivrera de l'électricité (jusqu'à atteindre le seuil de production maximum).

Quatre" périodes" de fonctionnement d'une éolienne, sont à considérer.

- Dès que le vent se lève (à partir de 3 m/s), un automate, informé par un capteur de vent, commande aux moteurs d'orientation de placer l'éolienne face au vent. Les trois pales sont alors mises en mouvement par la seule force du vent. Elles entraînent avec elles le multiplicateur et la génératrice électrique;
- Lorsque le vent est suffisant, l'éolienne peut être couplée au réseau électrique. Le rotor tourne alors à sa vitesse nominale comprise entre 9,6 et 17 tours par minute (et la génératrice jusqu'à 2 900 tours/minute). Cette vitesse de rotation est lente, comparativement aux petites éoliennes.
- La génératrice délivre alors un courant électrique alternatif à la tension de 690 volts, dont l'intensité varie en fonction de la vitesse du vent. Ainsi, lorsque cette dernière croît, la portance s'exerçant sur le rotor s'accentue et la puissance délivrée par la génératrice augmente.
- Quand le vent atteint une cinquantaine de km/h, l'éolienne fournit sa puissance maximale (2500 kW). Cette dernière est maintenue constante grâce à une réduction progressive de la portance des pales. Un système hydraulique régule la portance en modifiant l'angle de calage des pales par pivotement sur leurs roulements (chaque pale tourne sur elle-même).

L'électricité est évacuée de l'éolienne puis elle est délivrée directement sur le réseau électrique. L'électricité n'est donc pas stockée.

Un parc éolien est composé de :

- Plusieurs éoliennes;
- D'un ou de plusieurs postes de livraison électrique;
- De liaisons électriques;
- De chemins d'accès,
- D'un mât de mesures,
- ...

L'illustration ci-après illustre le fonctionnement d'un parc éolien et la distribution électrique sur le réseau.

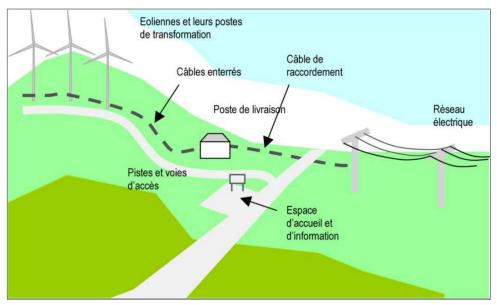


Schéma électrique d'un parc éolien (Source : Guide éolien version 2010)

5.2. POSTE DE LIVRAISON

Il s'agit de trois postes électriques homologués contenant l'ensemble des cellules de protection, de comptage, de couplage qui permet d'assurer l'interface entre le réseau électrique public et le parc éolien (voir exemple sur la photo ci-dessous).



Intérieur d'un poste de livraison

L'emplacement choisi pour les trois postes de livraison est au bord de la départementale D41, à proximité de l'éolienne E7.

La structure du poste est réalisée en béton, l'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site.



Arrivée d'un poste de livraison sur un site éolien

Les façades seront recouvertes d'un bardage bois afin de s'intégrer au mieux dans l'environnement du site, à l'identique du poste présenté ci-dessous.

- Toiture : couverture bac acier plus étanchéité membrane PVC, teinte gris avec joint debout
- Porte : métallique, teinte gris ardoise RAL 7015
- *Mur :* béton banché recouvert d'un bardage bois. L'habillage « bois » en demi rondins avec peinture verte pour les portes et les toits en terrasse est quant à lui couramment retenu dans des milieux ruraux.



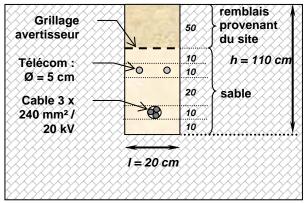
Poste de livraison du parc éolien de la vallée de l'Aa

Des panneaux indicateurs réglementaires avertissant le public de la nature de cette construction et des dangers électriques présents à l'intérieur seront apposés sur les portes d'accès.

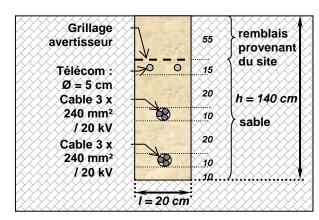
5.3. LIGNES ET RESEAUX

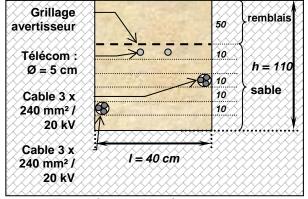
Sur le site, le tracé des lignes électriques et téléphoniques qui relie chaque éolienne est le même que celui des pistes d'accès aux éoliennes. Une longueur totale de 3 211 m de câbles sera nécessaire afin d'acheminer l'électricité produite par les éoliennes aux postes de livraison prévus.

Le câble ainsi que les fourreaux nécessaires au raccordement des lignes Orange (R.T.C, Numéris et télécommande) seront enfouis dans la même tranchée. Le traitement des tranchées est présenté sur la figure ci-dessous (pour illustration).



Tranchée simple câble





Tranchées double câble, type 1 et 2

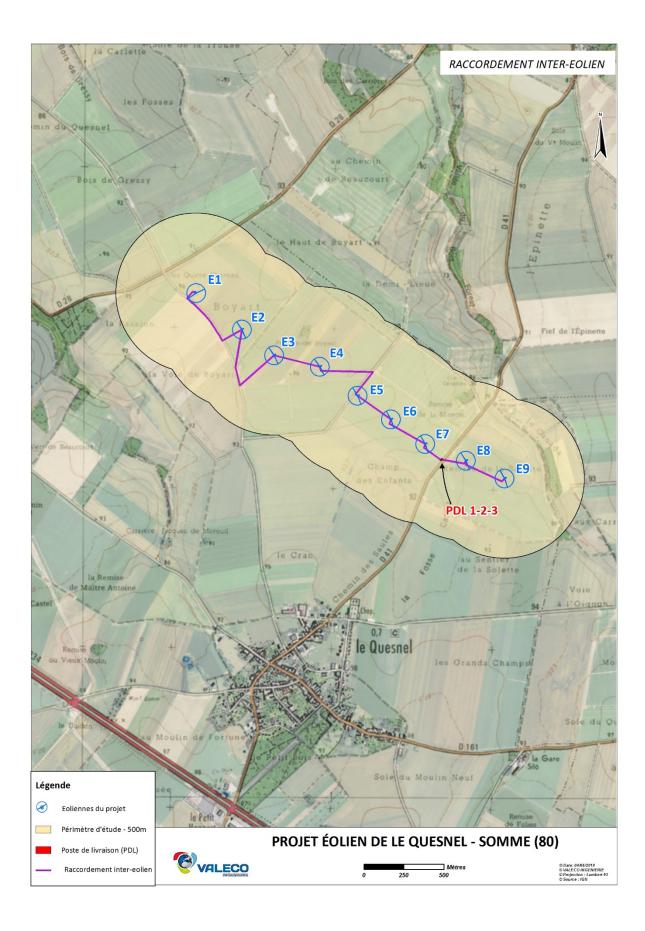
Le raccordement au réseau sera réalisé depuis les postes de livraison 20 kV (20 000 volts) situés sur le parc éolien par la mise en place d'un câble souterrain triphasé type HN33S23 / 20 kV de 240 mm² de section par phase répondant à la recommandation technique permettant de l'intégrer au réseau électrique public.



Cet ouvrage fera l'objet d'une demande d'autorisation d'exécution spécifique et n'est donc pas concerné par la présente étude.

Réalisation de la tranchée et de la pose du câble simultanément





5.4. VOIE D'ACCES ET CHEMINS

Les éoliennes devront être accessibles pendant toute la durée de fonctionnement du parc éolien pour en assurer leur maintenance et leur exploitation et également ponctuellement pour que les visiteurs puissent accéder au site, selon les caractéristiques décrites précédemment.

Le site sera facilement accessible depuis les routes départementales D41 et D28 qui sont située à proximité immédiate des éoliennes et par l'utilisation des chemins agricoles déjà existants. En compléments, afin d'accéder aux éoliennes non situées en bordure de champs, un linéaire de pistes de 1 253 mètres complémentaire sera créé.

Sur les tronçons de pistes à créer, le mode opératoire pourrait être le suivant : gyro-broyage, décapage de terre végétale, pose d'une membrane géotextile et empierrement.

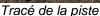
En ce qui concerne les tronçons de pistes existants, les travaux prévus sont relativement légers, il pourrait s'agir d'un empierrement de piste avec pose préalable d'une membrane géotextile si besoin. Si besoin, les chemins seront élargis et renforcés pour atteindre une largeur de 6m utiles.

Durant la phase de travaux, l'accès au site sera utilisé par des engins de chantier; en phase d'exploitation, seuls les véhicules légers se rendront sur le site. Cette voie d'accès aura les caractéristiques adéquates (gabarit, planéité ...) pour la circulation des engins de secours (véhicules des pompiers, ...).

La création des tranchées d'enfouissement des câbles au niveau des bordures de chemins pourrait être à l'origine d'une fragilisation des talus et entraîner leur effondrement de manière très localisée. Toutefois les tranchées suivent les chemins d'accès aux éoliennes qui nécessitent des pentes relativement douces (en général inférieures à 10%) réduisant ainsi le risque de glissement des terrains.

L'ouverture et la mise au gabarit des pistes pourraient être très localement à l'origine de déstabilisation de talus si aucune précaution n'était prise ; en effet, à cette altitude et sous ce climat, une dévégétalisation peut constituer le point de départ d'érosion localisé.



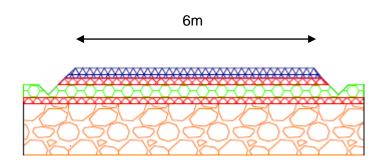




Pose du géotextile



Mise en place du gravier





Grave artificielle (25 cm) ou gravillonnage double couche ou épandage avec mélange bitumeux (5 cm) ou béton de revêtement (au moins 18 cm).



Géotextile ou matériau similaire - si nécessaire.



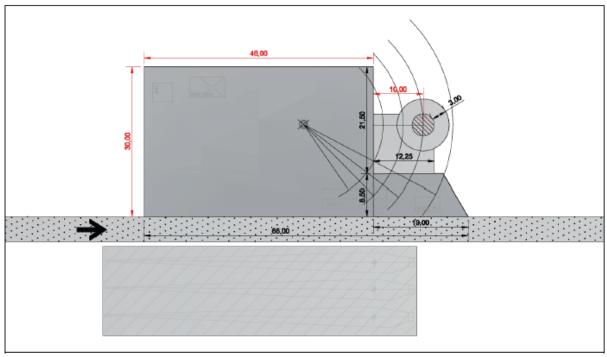
Grave artificielle (25 cm) ou sol stabilisé au ciment (22 cm) ou macadam (25 cm).



Sol sélectionné (au moins 100 cm) ou remblai tout-venant (au moins 100 cm) ou remblai de type radier (au moins 100 cm).

5.5. PLATEFORMES DE MONTAGE

Le montage de chaque aérogénérateur nécessite la mise en place d'une plateforme de montage destinée à accueillir la grue lors de la phase d'érection de la machine.



Cas d'une plateforme parallèle à la piste

5.6. Remise en etat en fin de Chantier

Les 9 éoliennes montées, le chantier proprement dit du parc éolien de Le Quesnel est terminé. Il reste cependant une phase importante de remise en état du sol au niveau de chaque emplacement d'éolienne afin de se rapprocher au plus près de la topographie initiale du terrain naturel.

Lorsque toutes les éoliennes seront mises en service et donc le chantier terminé, les aires de montages et les remblais des socles seront remodelés avec des pentes adoucies. Le remblai sera assuré grâce à la terre excédentaire issue des excavations. L'enherbement sera donc possible par le biais des graines de poacées présentes dans cette terre.

L'hydroseeding, technique de revégétalisation consistant à répandre un mélange d'eau et de graines, ne sera employé qu'en cas d'échec de reprise naturelle.

Le volume de terre n'ayant pas servi à remblayer les socles d'éoliennes sera évacué.

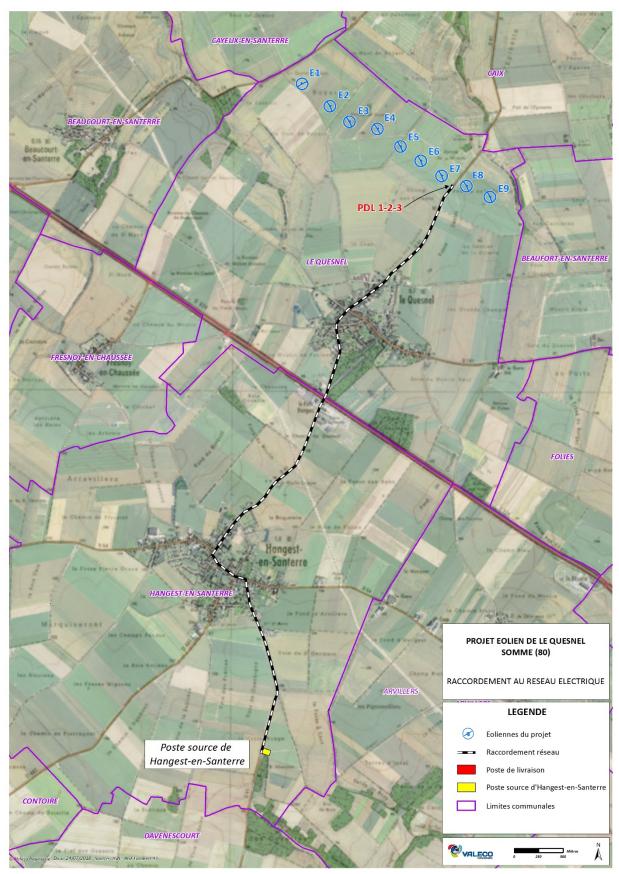
5.7. RACCORDEMENT ELECTRIQUE AU RESEAU NATIONAL

Le raccordement au réseau électrique national sera réalisé sous une tension de 20 000 Volts depuis les postes de livraison du parc éolien qui sont l'interface entre le réseau public et le réseau propre au parc éolien. Le câble reliant le parc éolien au réseau électrique national relève du domaine public, il est réalisé par le Gestionnaire du Réseau de Distribution pour le compte du Maître d'ouvrage du parc éolien sur la base d'une étude faite une fois le permis de construire obtenu. La présente demande ne concerne donc pas ce câble de raccordement qui relève du domaine public donc de la compétence du Gestionnaire du Réseau de Distribution compétent, à savoir le SICAE de la Somme et du Cambraisis.

Cet ouvrage de raccordement qui sera intégré au Réseau de Distribution fera l'objet d'une demande d'autorisation distincte du présent permis de construire : il s'agit de la procédure d'approbation définie par l'Article 3 du Décret 2011-1697 du 1er décembre 2011 pris pour application de l'article 42 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (Grenelle I) et de l'article 183-IV de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II). Cette autorisation sera demandée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution qui réalisera les travaux de raccordement du parc éolien. Le financement de ces travaux reste à la charge du maître d'ouvrage du parc éolien.

Le point de raccordement envisagé pour le parc éolien de Le Quesnel est le poste électrique qui va être créé sur la commune d'Hangest-en-Santerre, localisé à 7 km par la route du poste de livraison du projet.

Le raccordement entre ce poste et le parc éolien se fera en souterrain par enfouissement des lignes électriques. L'enfouissement est une technique intermédiaire entre la ligne aérienne et le forage dirigé. Quand il est réalisé le long des axes de circulation, il permet de ne pas impacter les milieux naturels tout en préservant les aspects paysagers. En zone agricole, l'enfouissement est plus profond (de l'ordre de 1,2 m), alors qu'en milieu naturel, il peut avoir des effets négatifs sur l'environnement.



Carte du raccordement au réseau électrique du projet de Le Quesnel

5.8. Programme des travaux

Le délai de construction du parc éolien s'étale sur six mois de travaux. Le chantier sera divisé selon les tranches développées ci-après. Un planning synthétique est donné à titre indicatif dans le tableau de la page suivante.

Génie civil et terrassement

Les différentes zones définies dans le PGCE (Plan Général de Coordination Environnementale) seront balisées afin de limiter l'impact du chantier sur l'environnement. Un plan de circulation sur le site et ses accès sera mis en place de manière à limiter les impacts sur le site et ses abords.

Une aire de montage sera nécessaire en pied de chaque éolienne. Le sol sera nivelé et compacté autour du massif de l'éolienne afin de permettre le positionnement de la grue.

• Fondations des aérogénérateurs

Lorsque les travaux de terrassement seront terminés, les massifs des éoliennes seront réalisés en béton armé. Ceux-ci seront recouverts avec les matériaux extraits lors du terrassement qui seront compactés.

• Travaux électriques et protection contre la foudre

Les travaux électriques consistent en l'installation et la mise en service des transformateurs et des cellules HTA (haute tension) équipant chaque éolienne.

Des protections directes (réalisation d'une prise de terre en tranchée) et indirectes (parafoudres) des aérogénérateurs seront mises en place afin de prévenir les incidents liés à la foudre.

Evacuation de l'énergie et communication

Le transport de l'énergie de chaque éolienne vers le poste de livraison est réalisé à partir d'un câble de 20 kV souterrain. Une ligne enterrée de 20 kV permet la liaison de chaque éolienne au poste de livraison jusqu'où l'énergie est acheminée.

Un réseau de fibre optique est mis en place sur le site dans la même tranchée que le câble 20 kV. Celui-ci permet la communication entre le contrôle-commande et les éoliennes. Le site est raccordé au réseau Télécom permettant la télésurveillance des aérogénérateurs.

Les tranchées destinées à la pose du câble et de la fibre sont réalisées sous les pistes d'accès aux aérogénérateurs.

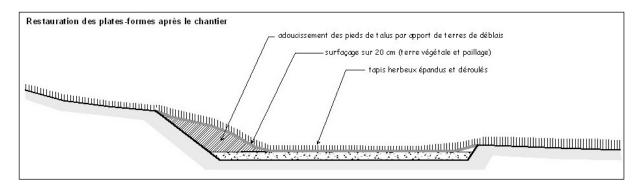
Aérogénérateurs

Les équipements seront transportés par convoi exceptionnel depuis leur provenance d'origine. Dès leur livraison sur le site, les éoliennes seront immédiatement assemblées de manière à limiter le stockage sur le site (2 à 4 jours seulement sont nécessaires au montage du fût, de la nacelle et du rotor d'une éolienne).

La mise en service ainsi que les essais interviendront dès que le raccordement au réseau aura été effectué.

Profil final du site

La réalisation des plates-formes d'ancrage et de levée des éoliennes a été conçue de manière à minimiser les opérations de terrassement. Par conséquent le profil topographique initial n'est donc modifié que localement (emprise de chaque plate-forme). A l'issue de la construction des éoliennes, les talus des plates-formes sont adoucis de façon à assurer un profil topographique fondu comme l'illustre le schéma présenté ci-après.



La remise en état du parc s'attachera à conserver ce profil ou principe de modelé final. Toute rupture franche du profil topographique sera évitée.

5.9. GESTION DES DECHETS PRODUITS

Les déchets induits par la construction du parc sont :

- Des déchets d'emballages,
- Des ferrailles,
- Des plastiques,

Les déchets relatifs à l'exploitation du parc éolien sont très limités. Ils correspondent aux huiles et graisses usagées liées au fonctionnement des éoliennes.

D'une manière générale, les déchets produits lors de la construction du parc et lors de l'exploitation de ce dernier seront collectés, stockés et éliminés dans des conditions qui ne seront pas de nature à nuire aux intérêts mentionnés à l'article L511-1 du code de l'environnement susvisé.

Toutes les dispositions seront prises afin de limiter les quantités de déchets produits, notamment en effectuant toutes les opérations de valorisation économiques possibles. Les diverses catégories de déchets seront collectées (mise en place de conteneurs au niveau de la zone de travaux) séparément puis valorisées ou éliminées dans des installations appropriées et conformes à la réglementation en vigueur.

La conformité des installations utilisées pour cette élimination sera vérifiée régulièrement (contrôle de leur arrêté d'autorisation).

Les déchets d'emballages seront envoyés obligatoirement en filière de valorisation par réemploi, recyclage ou valorisation énergétique.

De plus, tous les déchets dangereux seront évacués en assurant leur traçabilité via un bordereau réglementaire de suivi des déchets dangereux.

5.10. DEMANTELEMENT DE LA CENTRALE EOLIENNE

CONTEXTE REGLEMENTAIRE LIE A L'ARRET DE L'EXPLOITATION DU PARC

Le décret numéro 2011-985 du 23 août 2011 pris pour l'application de l'article L. 553-3 du code de l'environnement paru au journal officiel de la République Française le 25 août 2011 et son arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent précisent la procédure à suivre relative aux opérations de démantèlement et de remise en état des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent prévues à l'article R. 553-6 du code de l'environnement.

Lorsqu'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt un mois au moins avant celui-ci. Il est donné récépissé sans frais de cette notification indiquant les mesures prises ou prévus pour assurer les opérations listées ci-dessus.

Lorsque les travaux, prévus ou prescrits par le préfet, sont réalisés, l'exploitant en informe ce dernier. L'inspecteur des installations classées constate par procès-verbal la réalisation des travaux. Il transmet le procès-verbal au préfet qui en adresse un exemplaire à l'exploitant ainsi qu'au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme et au propriétaire du terrain.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant minimal, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 26 août 2011, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 50 000€ par éolienne soit un montant total de 450 000€ pour le présent parc éolien.

OPERATIONS DE REMISE EN ETAT PREVUES

Conformément aux textes réglementaires, le pétitionnaire réalisera lors de la fin de l'exploitation du parc éolien :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité y compris le « système de raccordement au réseau »,
- Démantèlement de la dalle en béton,
- Evacuation des pales, du moyeu, de la tour et de la nacelle constituant chaque éolienne et des postes de transformation qui avait été placés à l'intérieur de ces dernières,
- Enlèvement des câbles électriques et Télécom liés au fonctionnement du parc et évacuation du sable présent dans les tranchées. Les tranchées seront remblayées.
- L'excavation des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation:
 - sur une profondeur minimale de 30 centimètres lorsque les terrains ne sont pas utilisés pour un usage agricole et que la présence de roche massive ne permet pas une excavation plus importante,
 - o sur une profondeur minimale de 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable,
 - o sur une profondeur minimale de 1 mètre dans les autres cas.
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux

terres à proximité de l'installation, sauf si le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation souhaite leur maintien en l'état.

Afin de garantir un retour à un usage agricole des parcelles d'implantation du parc éolien (parcelles viticole ou en friche, prairies et garrigues avec une végétation basse) les fondations des éoliennes (semelle en béton) seront démolies jusqu'à 1,20 mètres de profondeur.

Les pistes d'accès au parc et les aires de grutage sont renforcées avec des matériaux naturels compactés. Lors de l'arrêt de l'exploitation du parc éolien, en concertation avec la mairie, les propriétaires et exploitants agricoles, il pourra être choisi de conserver ces derniers en l'état afin de maintenir des aires de circulation de bonne qualité et/ou de décaper certains chemins ou aires de grutage afin d'enlever les graviers et géotextile mis en place en vue de leur retour en espace naturel.

L'ensemble des fouilles induites par le démantèlement du parc seront remblayées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation et qui permettront la restitution des qualités agronomiques initiales des sols.

Les matériaux recyclables (bétons, granulats, aciers, cuivre, etc.) seront valorisés pour des raisons économiques et environnementales.

Les déchets de démolition et de démantèlement seront éliminés dans les filières autorisées et spécialisées pour chaque type de matériaux.

REVEGETALISATION ET REAFFECTATION DES SOLS PREVUS

La revégétalisation du site sera effectuée à partir des données collectées lors de l'état initial tout en prenant compte de l'évolution des milieux (développement ou réduction de zones naturelles et des espaces agricoles) et de l'occupation des sols.

Une couche de terre végétale de 20 cm sera replacée sur les zones réaménagées. Un suivi écologique accompagnera cette phase de revégétalisation. Un retour à l'état initial des parcelles sera envisageable.

La remise en état du site sera suivie par un ingénieur écologue.

6. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES, GARANTIES FINANCIERES

Le décret n°2011-985 du 23 août 2011, pris pour l'application de l'article L.553-3 du Code de l'Environnement, a pour objet de définir les conditions de constitution et de mobilisation des garanties financières, et de préciser les modalités de cessation d'activité d'un site regroupant des éoliennes.

La législation des installations classées prévoit que la délivrance de l'autorisation « prend en compte les capacités techniques et financières dont dispose le demandeur, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts visés à l'article L.511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité ». Il convient de préciser que l'industrie éolienne présente un certain nombre de spécificités (grande homogénéité des parcs éoliens quant à leurs caractéristiques techniques et leur économie générale mais une hétérogénéité relative des acteurs économiques) qui doivent être prises en compte dans l'établissement des capacités techniques et financières.

Par ailleurs, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, prévoit que la mise en service des éoliennes soumises à autorisation est subordonnée à la constitution, par l'exploitant, de garanties financières. Le démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à son exploitation, sont également de sa responsabilité (ou de celle de la société mère en cas de défaillance).

La mention des capacités techniques et financières sert à démontrer que l'exploitant, la société Parc Eolien de Le Quesnel (Groupe Valeco), possède les matériels, les compétences humaines et les moyens financiers pour faire fonctionner selon les règles de l'art, le parc éolien sur la commune de Le Quesnel, objet du présent dossier.

6.1. EXPERIENCE DU GROUPE VALECO

Le Groupe VALECO est spécialisé dans l'étude, la réalisation et l'exploitation d'unités de production d'énergie (parcs éoliens, centrales solaires photovoltaïques, etc.) et dispose aujourd'hui d'un parc de production totalisant 190 MW de puissance électrique.

Le Groupe VALECO est une société montpelliéraine détenue :

- à 64.5% par la famille GAY
- à 35.5% par la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Groupe VALECO regroupe depuis de nombreuses années plusieurs sociétés d'exploitation d'unités de production d'énergie, chaque centrale disposant de sa propre structure exclusivement dédiée à l'exploitation et à la maintenance des installations.

Parcs éoliens : Quelques références



Parc de TUCHAN

Département : Aude (11)

Puissance électrique : 11,7 MW

18 éoliennes

Mise en service : 2001-2002-2009

Pôle éolien des MONTS DE LACAUNE

Département : Tarn (81), Aveyron (12) Puissance électrique : 74 MW 31 éoliennes, 6 parcs Mise en service : 2006-2008-2011



Parc de SAINT JEAN LACHALM

Département : Haute Loire (43) Puissance électrique : 18 MW

9 éoliennes

Mise en service: 2008



Département : Somme (80) Puissance électrique : 12 MW 4 éoliennes Mise en service : 2014



Installations photovoltaïques au sol : Quelques références



Centrale Solaire de LUNEL
Département : Hérault (34)
Puissance électrique : 500 KWc
Mise en service : Septembre
2008

Centrale Solaire du SYCALA Département : Lot (46) Puissance électrique : 8 000

KWc Mise en service : Juin 2011



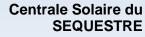


Centrale Solaire de CONDOM

Département : Gers (32) Puissance électrique : 10 000

KWc

Mise en service : Mars 2013



Département du Tarn (81) Puissance électrique : 4 500 KWc

Mise en service : Octobre 2013



6.2. CAPACITES TECHNIQUES

6.2.1. OPERATIONS D'EXPLOITATION (HORS MAINTENANCE AEROGENERATEURS)

Le pétitionnaire, Parc Éolien de Le Quesnel, a confié les opérations d'exploitation (hors maintenance aérogénérateurs) à un exploitant délégué spécialisé dans les opérations de sites de production d'énergie.

Il s'agit ici de la société Valeco O&M qui a, par ailleurs, en charge l'exploitation de l'ensemble des centrales électriques du Groupe Valeco.

Les capacités techniques de Valeco O&M (filiale du Groupe Valeco) sont principalement justifiées par son expérience acquise et son savoir-faire démontré dans les domaines de la production d'énergie.

L'ensemble des salariés de Valeco O&M (techniciens et ingénieurs) est spécialement formé à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau et possèdent les habilitations suivantes : au travail en suspension sur éolienne, aux travaux sur du matériel électrique de tension 20 kV, de haute tension HTA et basse tension BT, aux consignations BC/HC.

Les équipes du service de Valeco O&M interviennent tout au long de l'année sur la totalité des unités de production électrique du Groupe Valeco.

Elles sont notamment chargées de :

- veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance,
- garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production,
- vérifier les bonnes performances de l'installation et à en faire état par des rapports mensuels,
- assurer le suivi de production 24 h / 24 h ainsi que la vente de l'énergie produite,
- programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements,
- répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective,
- veiller au bon état du terrain notamment son enherbement et débroussaillage.

En outre, Valeco O&M assure un suivi permanent, 24h/24 et 7j/7 en ayant recours à l'astreinte de certains salariés.

Un centre de conduite et de supervision installé au siège de l'entreprise (Montpellier) permet aux équipes de piloter les actifs éoliens et photovoltaïques du Groupe Valeco. Cet équipement assure un suivi précis en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés, tout en permettant de procéder à tout moment à des manœuvres télécommandées. Il permet ainsi de renforcer la sécurité des installations, d'améliorer les délais d'intervention, d'analyser les données machines afin de prévoir des actions de maintenance correctives ou préventives.

6.2.2. OPERATIONS DE MAINTENANCE AEROGENERATEURS

Les opérations de maintenance sur les aérogénérateurs seront confiées au fabricant qui conçoit, produit et installe ses machines.

En effet, au moment de la signature du contrat de fourniture des éoliennes entre l'exploitant et le fabricant, un contrat de maintenance long terme (15 ans) est signé simultanément : il garantit la pérennité et la sécurité de l'installation ainsi qu'un niveau de disponibilité des éoliennes.

Si la technologie des turbines est relativement complexe, elle est maîtrisée par les constructeurs qui assurent la maintenance de leurs machines pendant la phase d'exploitation de la centrale. Le pétitionnaire peut donc justifier des capacités techniques de ses co-contractants.

Dans le cas présent, le constructeur des éoliennes est la société danoise Vestas, avec laquelle l'exploitant signera un contrat de maintenance.

Avec la mise en place de ce contrat de maintenance, l'exploitant possèdera pour les 15 premières années de fonctionnement, la garantie d'une disponibilité avec des coûts d'exploitation prévisibles.

Depuis la maintenance jusqu'aux prestations relatives à la sécurité en passant par le maintien en état et réparations, tous les risques sont couverts par un seul contrat.

Afin de garantir des prestations de services rapides, les techniciens peuvent à tout moment, accéder à tous les documents et bases de données techniques spécifiques à l'éolienne, grâce à une connexion à distance. De même, ils peuvent accéder à toutes les éoliennes en service à partir du système de surveillance à distance SCADA.

Les messages de défauts sont transmis à une centrale où est déterminé automatiquement quelle équipe de service se trouve la plus proche de l'éolienne en question.

Pour garantir une maintenance efficace des éoliennes, les défauts doivent acquittés le plus rapidement possible. La condition préalable essentielle, outre la fiabilité des éoliennes, est une bonne gestion des pièces de rechange impeccable. Ainsi, pour fournir rapidement et efficacement les matériaux de tous les centres de Service-maintenance, Vestas prend les mesures suivantes :

- Utilisation de composants compatibles,
- Stockage des matériaux et composants standards,
- Réparation,
- Recyclage.

L'ensemble des ressources humaines et techniques du Groupe Valeco (dont Valeco Ingénierie et Valeco O&M) et du constructeur Vestas permettra à Parc Eolien de Le Quesnel de réaliser une exploitation du parc éolien répondant à l'ensemble des exigences réglementaires, conformément aux termes contractuels prévus entre ces deux sociétés.

6.2.3. DESCRIPTIONS DES OPERATIONS D'EXPLOITATION MAINTENANCE

Avant la mise en service industrielle du parc éolien de Le Quesnel, puis suivant une périodicité annuelle, l'exploitant réalisera des **essais** permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprennent :

- Un arrêt,
- Un arrêt d'urgence,
- Un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Un **système de surveillance** complet garantit la sécurité de l'éolienne. Toutes les fonctions pertinentes pour la sécurité (par exemple : vitesse du rotor, températures, charges, vibrations) sont surveillées par un système électronique et, en plus, là où cela est requis, par l'intervention à un niveau hiérarchique supérieur de capteurs mécaniques. L'éolienne est immédiatement arrêtée si l'un des capteurs détecte une anomalie sérieuse.

Outres les dispositifs de sécurités intégrés aux éoliennes, les opérations de maintenance suivantes contribueront à réduire le risque :

Maintenance et inspections périodiques sur les éoliennes :

- Maintenance des 300 heures : la première maintenance après la mise en service a lieu après 300 heures
- o Inspection visuelle : une fois par an
- o Graissage d'entretien : une fois par an
- o Maintenance électrique : une fois par an
- Maintenance mécanique : une fois par an
- Lors des **inspections visuelles**, vérification de l'éolienne. Points particuliers de vigilance :
 - Corrosion
 - o Dommages mécaniques (par ex. fissures, déformation, écaillage, câbles usés)
 - o Fuites (huile, eau)
 - o Unités incomplètes
 - Encrassements / corps étrangers

Maintenance mécanique :

- o Panneaux d'avertissement
- Pied du mât / local des armoires électriques
- Fondations
- Mât : échelle de secours, ascenseurs de service, plate-forme et accessoires, chemin et fixation de câbles, assemblages à vis
- Nacelle: treuil à chaîne, extincteurs et trousse de secours, système de ventilation, câbles, trappes, support principal, arbre de moyeu, transmissions d'orientation, contrôle d'orientation (« yaw »), couronne d'orientation, entrefer du générateur, groupe hydraulique, frein électromécanique, dispositif de blocage du rotor, assemblages à vis, ...
- Tête du rotor : rotor, câbles et lignes, générateur, moyeu du rotor et adaptateur de pale, engrenage de réglage des pales (« pitch »), système de graissage centralisé, vis des pales du rotor, pales de rotor,
- Système parafoudre,
- o Anémomètre.

La **maintenance du parc éolien** est assurée par le constructeur des aérogénérateurs. Les équipes de maintenance de la journée interviennent sur les anomalies et avaries techniques. Il s'agit de maintenance corrective. Elles assurent aussi la pérennité des machines (remplacement de pièces, mise à jour des logiciels, etc.). On parle alors de maintenance préventive.

Le fonctionnement des éoliennes ne se limitant pas aux heures ouvrées, le maintenancier a le devoir de mettre à disposition une astreinte nuit et week-ends/jours fériés chargée veiller au bon fonctionnement des installations.

Trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui n'excédera pas trois ans, l'exploitant procèdera à un **contrôle de l'aérogénérateur** (contrôle des brides de mât, de la fixation des pales et contrôle visuel du mât). Tous les ans, l'exploitant procédera également à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspecteur des installations classées.

Les installations électriques extérieures et intérieures à l'aérogénérateur sont entretenues en bon état et sont contrôlées avant la mise en service industrielle puis à une fréquence annuelle, après leur installation par une personne du service maintenance de l'exploitant. Le contenu des rapports relatifs auxdites vérification sont tenus à disposition de l'administration.

De manière générale, l'exploitant dispose d'un **manuel d'entretien** de l'installation dans lequel sont précisés la nature et les fréquences des opérations d'entretien. Il tient également à jour pour chaque installation un registre dans lequel sont consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

Le **rôle de l'exploitant** est de superviser le bon fonctionnement des installations de manière plus globalisée. En lien avec le maintenancier, il identifie les points d'amélioration de l'efficacité des moyens de production.

C'est son rôle que de permettre l'accès au parc éolien mais également d'en prévenir les risques éventuels (habilitations, sensibilisation du public, etc.).

Le **contrôle des équipements** de sécurité intrinsèques aux éoliennes est confié à un prestataire type bureau de contrôle.

Le maintenancier comme l'exploitant peut **surveiller à distance** l'état de l'installation de production, ce grâce à un logiciel de supervision type SCADA. Le SCADA permet le pilotage des éoliennes de manière tout à fait indépendante. Il collecte les données de production qui seront utilisées par les protagonistes pour améliorer le rendement des moyens de production. Cet appareil a également pour fonction d'alerter les équipes d'astreinte de la maintenance lors d'un incident ou d'un dysfonctionnement quelconque.

6.3. CAPACITES FINANCIERES

La société Parc Eolien de Le Quesnel a été créée pour le projet éolien objet de la présente demande. Cette société de projet n'a pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation (Valeco O&M) et la maintenance du parc (Vestas). Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de ses actionnaires qui apporteront les fonds propres destinés au financement de l'opération.

Par ailleurs, ce dernier étant conditionné à l'obtention des autorisations par la société de projet, elle ne peut donc justifier, au moment du dépôt de la demande, de l'engagement financier ferme d'un établissement bancaire.

La Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a validé le fait que la preuve de la capacité financière de l'exploitant doit se faire sur l'économie générale du projet.

Le pétitionnaire de la présente demande démontre sa capacité financière en présentant les éléments financiers relatifs à son projet :

- Le montant de l'investissement est estimé entre 44 550 000 et 46 575 000 € Il convient de préciser que la totalité de l'investissement sera réalisée avant la mise en service de l'installation.
- Le montage financier du projet prévu sera le suivant :
 - o Investissement: 44,55 à 46,58 M€
 - o Financement par un groupement d'organismes bancaires privés
 - Durée : 15 ans (durée contrat d'achat)
 - o Apports en fonds propres de l'exploitant : 20%

Il convient de préciser que ce financement sera mis en place postérieurement à l'obtention de l'autorisation d'exploiter.

• Le **plan d'affaires prévisionnel** sur une durée d'exploitation de 20 ans (15 ans de contrat d'achat et 5 ans hors obligation d'achat) indiquant les montants prévisionnels de chiffre d'affaires, de coûts et de flux de trésorerie, les charges et produits d'exploitation est présenté en *Annexe* 2.

Pour étayer sa démonstration, le pétitionnaire présente en *Annexe* 3 les documents suivants :

- La lettre d'intention du Crédit Agricole du Languedoc attestant la capacité, après étude, de mettre en place les garanties financières de démantèlement et de remise en état du site;
- La lettre d'intention du gérant de Parc Eolien de Le Quesnel d'établir les garanties financières auprès du Crédit Agricole du Languedoc;
- Une lettre d'honorabilité de l'organisme bancaire des sociétés du Groupe Valeco, à savoir le Crédit Agricole du Languedoc ;
- Une lettre des actionnaires de la société Parc Éolien De Le Quesnel certifiant l'aide apportée à l'exploitant à hauteur de 10 M d'€;
- Une lettre d'intérêt récente du Crédit Agricole du Languedoc constituant une attestation d'emprunt bancaire de 44 M d'€ (sur la base d'un projet de 49,5 M d'€ dont 20 % sont autofinancés).

Enfin, le pétitionnaire présente en <u>Annexe 4</u> les bilans comptables des 3 dernières années de la société mère, VALECO SAS et de son bureau d'étude VALECO INGENIERIE.

6.4. GARANTIES FINANCIERES

La mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre de l'article L. 512-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 553-6.

La remise en état et la constitution des garanties financières sont prévues par les dispositions du décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 26 août 2011.

• Méthode de calcul

Le calcul s'effectue par période annuelle. Le montant initial de la garantie financière et l'indice utilisé pour calculer le montant de cette garantie sera fixé par l'arrêté d'autorisation préfectoral. Le montant des garanties financières est calculé conformément à l'annexe I de l'arrêté du 23 août 2011.

La formule de calcul du montant des garanties financières pour les parcs éoliens est la suivante :

$$M = N \times C_U$$

Où:

- **N** est le nombre d'installations de production d'énergie (c'est-à-dire de mâts)
- Cu est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démontage d'une éolienne. Ce coût est fixé à 50 000 euros.

Le calcul du montant des garanties financières pour le parc éolien de Le Quesnel, comprenant 9 éoliennes, est estimé, via la formule précédente, à 450 000 euros.

Chaque année l'exploitant réactualisera le montant de la garantie financière, par l'application de la formule suivante :

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0}\right)$$

Où:

- M_n est le montant exigible à l'année n
- M est le montant obtenu par application de la formule : M = N x C_U
- Index_n est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie
- Index₀ est l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2012
- TVA est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie

TVA₀ est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2012.

Le pétitionnaire s'engage donc à provisionner un montant minimal, fixé par le décret n°2011-985 du 23 août 2011, et son arrêté du 26 août 2011, pour chaque éolienne à démanteler, à savoir 50 000 € par éolienne soit un montant total de 450 000 € pour le présent parc éolien.

7. ANNEXES

ANNEXE 1: K-BIS DE LA SOCIETE PARC EOLIEN DE LE QUESNEL

Greffe du Tribunal de Commerce de Montpellier 9 RUE DE TARRAGONE 34070 MONTPELLIER

N° de gestion 2016B00691

Code de verification : qZ8UwXUEvF https://www.infogreffe.fr/controle



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES à jour au 8 juillet 2018

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 818 787 889 R.C.S. Montpellier

01/03/2016 Date d'immatriculation

PARC EOLIEN DE LE QUESNEL Dénomination ou raison sociale

Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)

500,00 Euros Capital social

188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier Adresse du siège

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la gestion administrative, financière et à l'exploitation d'installations de production d'électricité d'origine renouvelable Activités principales

Durée de la personne morale Jusqu'au 28/02/2115 Date de clôture de l'exercice social 31 décembre Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2017

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

GAY Erick, Alain Nom, prénoms

Le 04/04/1968 à Saint-Brieuc (22) Date et lieu de naissance

Nationalité Française

Domicile personnel 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 188 rue Maurice Béjart 34080 Montpellier Production d'électricité d'origine renouvelable Activité(s) exercée(s)

Date de commencement d'activité 11/02/2016 Origine du fonds ou de l'activité Création

Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Amiens

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

R.C.S. Montpellier - 09/07/2018 - 12:10:45

page 1/1

7.2. ANNEXE 2 : PLAN D'AFFAIRE PREVISIONNEL

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	9	31,05	2 500	1 500 000	46 575 000

Tarif éolien 2016 (€/MWh)	82,00
Coefficient L	1,80%
Taux	5,00%
Durée prêt	15,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Chiffre d'affaires	3 182 625	6 479 825	6 596 461	6 715 198	6 836 071	6 959 120	7 084 385	7 211 904	7 341 718
Charges d'exploitation	-613 238	-1 254 684	-1 283 542	-1 313 063	-1 343 264	-1 374 159	-1 405 764	-1 438 097	-1 471 173
dt frais de maintenance									
dt autres charges d'exploitation									
Montant des impôts et taxes hors IS	-313 728	-367 340	-369 873	-372 497	-375 215	-378 029	-380 944	-383 963	-387 090
Excédent brut d'exploitation	2 255 660	4 857 801	4 943 046	5 029 637	5 117 593	5 206 933	5 297 676	5 389 844	5 483 455
Dotations aux amortissements	-1 552 500	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000
Provision pour démantèlement	-15 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
Résultat d'exploitation	688 160	1 722 801	1 808 046	1 894 637	1 982 593	2 071 933	2 162 676	2 254 844	2 348 455
Résultat financier	-931 500	-1 798 817	-1 709 638	-1 615 944	-1 517 506	-1 414 085	-1 305 428	-1 191 271	-1 071 334
Résultat net après impôt	-243 340	-76 017	98 408	259 638	311 608	440 758	574 356	712 594	855 671
Capacité d'autofinancement	1 324 160	3 058 983	3 233 408	3 394 638	3 446 608	3 575 758	3 709 356	3 847 594	3 990 671
Flux de remboursement de dette	-848 695	-1 761 572	-1 850 752	-1 944 446	-2 042 884	-2 146 305	-2 254 962	-2 369 119	-2 489 056
Flux de trésorerie disponible	475 465	1 297 411	1 382 656	1 450 191	1 403 724	1 429 453	1 454 395	1 478 475	1 501 615

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
7 473 869	7 608 398	7 745 350	7 884 766	8 026 692	8 171 172	7 293 317	6 393 749	6 521 624	6 652 057	6 785 098	3 460 400
-1 505 010	-1 539 625	-1 575 037	-1 611 263	-1 648 322	-1 686 233	-1 725 016	-1 764 692	-1 805 280	-1 846 801	-1 889 277	-966 365
-390 328	-393 682	-397 156	-400 754	-404 481	-408 341	-385 918	-365 498	-368 243	-371 096	-374 063	-316 902
5 578 531	5 675 091	5 773 157	5 872 749	5 973 889	6 076 598	5 182 384	4 263 560	4 348 102	4 434 159	4 521 757	2 177 132
-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-3 105 000	-1 552 500	0	0	0	0	0
-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000	-15 000	0	0	0	0	0
2 443 531	2 540 091	2 638 157	2 737 749	2 838 889	2 941 598	3 614 884	4 263 560	4 348 102	4 434 159	4 521 757	2 177 132
-945 326	-812 938	-673 848	-527 717	-374 188	-212 887	-43 419	0	0	0	0	0
1 003 797	1 157 192	1 316 087	1 480 721	1 651 350	1 828 237	2 392 881	2 856 585	2 913 228	2 970 887	3 029 577	1 458 679
4 138 797	4 292 192	4 451 087	4 615 721	4 786 350	4 963 237	3 960 381	2 856 585	2 913 228	2 970 887	3 029 577	1 458 679
-2 615 064	-2 747 452	-2 886 541	-3 032 673	-3 186 202	-3 347 503	-1 736 776	0	0	0	0	0
1 523 733	1 544 741	1 564 545	1 583 049	1 600 148	1 615 734	2 223 605	2 856 585	2 913 228	2 970 887	3 029 577	1 458 679

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.



Groupe VALECO 188 rue Maurice Béjart CS 57392 34184 MONTPELLIER Cedex 4

A l'attention de M.GAY Erick

Objet : Projets éoliens : financement et constitution de garanties financières

ANNEXE 3: LETTRES D'INTENTION ET D'HONORABILITE

Monsieur,

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, de par son implantation et sa politique de développement, a vocation à accompagner les financements de projet Energies Renouvelables portés par ses clients.

C'est à ce titre que nous sommes entrés en relation avec votre groupe.

Notre établissement a pu accorder, ces dernières années, des financements sur des projets photovoltaïques et éoliens.

La construction de ces opérations s'est déroulée de façon optimale et aujourd'hui, ces centrales sont en pleine exploitation.

Sur tous les nouveaux projets que vous pourriez nous présenter et compte tenu de la surface financière du groupe VALECO, nous sommes susceptibles d'étudier :

-des solutions de financement notamment de syndications ouvertes aux entités du groupe Crédit Agricole comme à d'autres établissements financiers,

-compte tenu de l'évolution règlementaire relative aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, la mise en place de garanties financières de démantèlement et de remise en état de site conformément au décret et l'arrêté des 23 et 26 août 2011, soit un montant de 50 000 € par éolienne.

Ces montages seront, bien entendu, soumis à notre comité d'engagement pour validation.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire. Je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fait à Maurin, le 26/09/2012

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC
SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE AGREE EN TANT QU'ETABLISSEMENT DE CREDIT 492 826 417 RCS MONTPELLIER
Siège Social : avenue de Montpellièret MAURIN - 34977 LATTES CEDEX - SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE IMMATRICULEE SOUS LE N° ORIAS 07 025 828 Téléphone : 04 27 84 15 00 (prix d'un appel local) - Adresse Internet : www.ca-languedoc.com



Lettre d'intention de constitution des garanties financières Parc Eolien de Le Quesnel Communes de Le Quesnel, Caix et Beaufort-en-Santerre (80)

Je soussigné, Erick GAY, agissant en qualité de Gérant de la SARL Parc Eolien de Le Quesnel, domiciliée au :

188 rue Maurice Béjart CS 57392 - 34184 MONTPELLIER laquelle est inscrite au registre des commerces et des sociétés de Montpellier sous le numéro 813 412 889 immatriculée depuis le 08/09/2015

atteste conformément à l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de :

- ✓ la constitution d'une garantie financière effectuée auprès de la caisse régionale de crédit agricole mutuel du Languedoc,
- ✓ d'un montant de 50 000 € par éolienne soit un total de 500 000€,

Montpellier, le 07/07/2016

Erick Gay Dirigeant

PARC EOLIEN DE LE QUESNEL

188 rue Maurice Béjart - CS 57392 34184 MONTPELLIER - France Tél. 04 67 40 74 00 - Fax 04 67 40 74 05



Objet : lettre d'honorabilité

Madame, Monsieur,

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, de par son implantation et sa politique de développement, a vocation à accompagner les financements de projets Energies Renouvelables portés par ses clients.

C'est à ce titre que nous sommes entrés en relation avec la société VALECO SAS dont le compte est ouvert dans nos livres depuis le 16 juin 2006.

Nous connaissons l'équipe dirigeante de cette société depuis longue date, elle bénéficie d'une grande expérience et de notre entière confiance.

Nous avons accompagné le groupe à de nombreuses reprises sur des financements d'actifs d'énergies renouvelables (centrales solaires photovoltaïques, centrales éoliennes).

A ce jour, le suivi de ces centrales nous donne entière satisfaction.

A notre connaissance, cette société a toujours respecté ses obligations contractuelles.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fait à Maurin, le 07/10/2014

Le responsable du Pôle Energies Nouvelles Jérôme LAVINAUD



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC
SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE AGREE EN TANT QU'ETABLISSEMENT DE CREDIT 492 826 417 RCS MONTPELLIER
Siège Social : avenue de Montpelliéret MAURIN - 34977 LATTES CEDEX - SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE IMMATRICULEE SOUS LE N° ORIAS 07 025 828
Téléphone : 04.27 84 15 00 (prix d'un appel local) - Adresse Internet : www.ca-languedoc.com



Groupe Valeco 188 Rue Maurice Béjart – CS 57392 34184 Montpellier Cedex 4 France

A l'attention de M. Erick GAY Gérant de la Société Le Quesnel S.à r.l.

Montpellier, le 02 Février 2018

Objet: Financement du Parc Eolien De Le Quesnel S.à r.l.

Monsieur,

Le Groupe Valeco en tant que seul actionnaire de la société Parc Eolien de Le Quesnel S.à r.l. (la « Société » ou l' « Exploitant ») s'engage à apporter les fonds nécessaires pour la réalisation du projet soit par injection de capital social soit par apport en compte courant d'associé dans la mesure où la Société obtiendrait toutes les autorisations nécessaires pour la bonne réalisation du projet.

L'aide apportée par le Groupe Valeco à l'Exploitant est aujourd'hui estimée à hauteur d'environ 10,000,000.00 Euros, représentant environ 20% des coûts totaux du projet estimé à ce jour à 49,500,000 Euros.

Je tiens par ailleurs à signaler que le Groupe Valeco a toujours soutenu ses sociétés afin de respecter ses engagements pris envers les communautés territoriales, ses préteurs, ses co associés ainsi que ses fournisseurs.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

M. Erick GAY

Financement Le Quesnel – Confidentiel www.groupevaleco.com

Page 1 of 1



Groupe Valcco 188 Rue Maurice Béjart – CS 57392 34184 Montpellier Cedex 4 France

A l'attention de M. Erick GAY

Maurin, le 23 Janvier 2018

Objet: Financement de la Parc Eolien De Le Quesnel S.à r.l.

Monsieur,

La Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, de par son implantation et sa politique de développement, a vocation à accompagner les financements de projet Energies Renouvelables portés par ses clients dont fait partie le groupe Valeco depuis plus de 20 ans.

Notre établissement a pu mettre en place des financements de projets sur des actifs éolien et photovoltaïque pour lesquels (i) la construction de ces opérations s'est déroulée de façon optimale et (ii) l'exploitation de ces centrales donne entière satisfaction.

Nous vous confirmons, donc, par la présente tout l'intérêt que porte notre établissement à une prise de participation dans le financement bancaire du dossier éolien porté par la société « Parc Eolien de le Quesnel S.à r.l. ».

Dans le prolongement de nos relations d'affaires existantes, nous serions disposés à étudier le financement de votre projet, d'une puissance estimée de 33.0 MWc, situé sur la commune de Le Quesnel, pour un montant global prévisionnel suivant :

Montant de l'investissement (HT) : 49,500,000.00 Euros Montant du crédit : 44,000,000.00 Euros

Au travers de cet engagement nous souhaitons démontrer l'intérêt que nous portons à ces projets et à l'accompagnement de votre groupe.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Mme Sylvia TOUSSAINT HAMEL Responsable du Pole EnR

50 SE 20150 SECTION

MAURIN 34977 LATTES Code

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC
SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE AGREEE EN TANT QU'ETABLISSEMENT DE CREDIT 492 826 417 RCS MONTPELLIER
Siège Social : avenue de Montpellieret MAURIN - 34977 LATTES CEDEX - SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE IMMATRICULEE AU REGISTRE DES INVERMÉDIAIRES

Siege sould, avertide de Montenete involuties 1997 to 1998 to 300 to 1998 to 2000 to 2

Page 1 of 1

7.4. Annexe 4 : Bilans comptables des 3 dernieres années des societes Valeco et Valeco Ingénierie

-	Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).				N - ACTIF		1 1 1 1 1 1 1
	signation de l'entreprise : SARL VALECO INC					de l'exercice exprimée en no	
	resse de l'entreprise 188 RUE MAURICE B			TPE.	LLIER	Durée de l'exerc	
Nu	méro SIRET* 4 4 0 8 5 6 9 3 8	101	0 2 1 0			Exercice N clos le,	Néant []*
						3 1 1 2 2 0 1 3 Net	Net
			Brut	-	Amortissements, provisions 2	3	4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
2	Frais d'établissement *	AB		A			
1000	Frais de développement *	CX.		CC	2		
NCOB	Concessions, brevets et droits similaires	AF	81 927	AG	58 640	23 287	1 33
TONS	Fonds commercial (1)	АН		Al			
MILISA MILISA	Autres immobilisations incorporelles	AJ		Al	K.		
IVM	Avances et acomptes sur immobilisa-	AL		A)	м		
H	tions incorporelles Terrains	AN		AG			
* 3							
BILIS	Constructions Installations techniques, matériel	AP _	582 117	- A	0.10.000	332 520	359 93
OWN	et outillage industriels	AR		AS	^	1 513	333 3.
AL ALL	Autres immobilisations corporelles	AT	1 540	-A1	27	1 313	
ACI	Immobilisations en cours	AV_		AV	V		
3	Avances et acomptes	AX		A)	Y		
8	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	cs		CT			
768 EX	Autres participations	CU	12 995	C	/	12 995	18 8
PINANG	Créances rattachées à des participations	вв		ВС			
TIONS	Autres titres immobilisés	BD		BE	5		
BILISA	Prêts	BF		ВС	3		
IMM	Autres immobilisations financières*	вн		В			
_	TOTAL (II)	вл	678 578	В	308 263	370 315	380 12
Т	Matières premières, approvisonnements	BL		BN			
				BC			
	En cours de production de biens	BN	2 899 043	-		2 899 043	2 384 9
TOCKS		BP	2 899 043	BC		2 033 013	2 001
E S	Produits intermédiaires et finis	BR _		BS			15 0
AL C	Marchandises	BT		BU	J		13 0:
SIRC I	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BA	v		
S	Clients et comptes rattachés (3)*	вх	1 269 103	BA	39 019	1 230 084	913 88
CREANCE	Autres créances (3)	BZ	304 337	CA		304 337	2 761 6
S	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		cc			
500	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE	3		
DIVES	Disponibilités	CF	2 313 128	cc	3	2 313 128	1 289 10
_	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 242	C	1	5 242	21 60
	TOTAL (III)	CI	6 790 853	CF	39 019	6 751 834	7 386 33
Sation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	cw		500 550	1		
Comptes de régularisation	Prior demission demprunt a etaler (1V)			-			
de ree	Primes de remboursement des obligations (V)	CM —		-			
-5	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			T	2 100 110	7 766 41
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	co	7 469 432	1A	347 282	7 122 149	7 766 4
Ren	ivois: (1) Dont droit au bail:		Part à moins d'un an des nobilisations financières nette	CI es:	2	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clas	use de réserve propriété :*		St	ocks	:	Créances :	

AGREMENT DGFIP C5114.10006 BILAN - PASSIF avant répartition DGFiP N°2051 2014 (2)Néant []* SARL VALECO INGENIERIE Désignation de l'entreprisc _ EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Exercice N Exercice N-1 Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport, ... Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK Réserve légale (3) 800 800 Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées (3)* Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'ocuvres originales d'artistes vivants 2 694 428 2 694 428 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) 1 320 883 938 750 Subventions d'investissement Provisions réglementées * 4 024 111 3 641 978 TOTAL (I) Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées TOTAL (II) Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL (III) Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) 1 284 180 DETTES (4) 1 215 112 Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs El Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 1 275 134 2 270 826 Dettes fournisseurs et comptes rattachés 607 673 494 473 Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance (4) 118 750 3 098 038 4 124 473 TOTAL (IV) Ecarts de conversion passif * TOTAL GÉNÉRAL (I à V) 7 122 149 7 766 451 Écart de réévaluation incorporé au capital Réserve spéciale de réévaluation (1959) Dont Écart de réévaluation libre (2) RENVOIS Réserve de réévaluation (1976) (3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme * Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 3 098 038 4 124 473 74 244 Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

	AGRE	MENT	DGFIP C5114	.10006			_							
	Formu du C	laire obliga ode généra	toire (article 53 A I des impôis).	(3		COMPTE DE R	ÉSI	ULTAT DE L'EXER	RC	CICE (En liste)	DC	GFIP N°2052	2014	
	Désig	enation o	de l'entreprise :	SARL V	AL	ECO INGENIERIE			_			No	ant []*	
					_		_	Exercice N	_			Exercice	(N-1)	
	_					France	liv	Exportations et raisons intracommunautaires	4	Total				
		Vente	es de marchandises	•	FA		FB			FC				
	z	Produ	oction vendue	biens*	FD		FE		1	FF				
	ATIO	_		services*	FG	6 345 953	FH	6 414	1	F) 6 35	2 367	3 7	51 04	6
	LOIT		res d'affaires nets	5*	FJ	6 345 953	FK	6 414	1	FL 6 35	2 367	3 7	51 04	6
-	'EXP	-	ction stockée*		_				ŀ	FM 51	4 078	8	67 32	4
PAR LE DÉCLARANT	PRODUITS D'EXPLOITATION		ction immobilisée*						- 1	FN				
LAR	opni		entions d'exploitatio						F	70				
DÉC	PR			ents et provi	sion	s, transferts de charges* (9)			1	FP	8 738		45 552	2
J J7		Autre	s produits (1) (11)						- 17	FQ	1 017		6 254	1
AR		-					pro	duits d'exploitation (2) (I)	Į,	FR 6 87	6 200	4 6	70 176	5
RP			s de marchandises (lroit	s de douane)*			F	rs				
EXEMPLAIRE A CONSERVER		-	ion de stock (march					***************************************	F	т 1	5 096	-		
VSE			1.0000000000000000000000000000000000000			provisionnements (y compr	is da	roits de douane)*	F	TU		-		
00	NO					approvisionnements)*		****	F	·V				_
EA	ITAT	_	achats et charges e		-	is)*			F	W 2 74	1 134	1 5	01 690	1
AIR	CHARGES D'EXPLOITATION		s, taxes et versemen	ıts assimilés	*				F	X 11	0 536		58 046	
MPL	D'EX	-	es et traitements*						F	Y 1 41	1 243	1 3.	31 380	Ц
XE	GES		es sociales (10)		7				F	Z 55	1 469	5	79 654	Ц
4	CHA	SNO	Sur immobilisatio	ons .	Ι-	- dotations aux amortisseme	nts	•	G	Λ 6	8 064	ļ	12 226	
		DOTATIONS			(_	- dotations aux provisions			G	В				_
		DO	Sur actif circulant		-		_		G	C 3	9 019			4
			Pour risques et ch	arges : dota	tions	s aux provisions			G	D				_
-		Autres	charges (12)						G		452		5 134	\dashv
1	4 5	ŕou z	AT DIEVOLOUE.			Total des c	harg	ges d'exploitation (4) (II)	G		012	-	18 131	\dashv
-			AT D'EXPLOITA)				G		7 188	1 15	2 046	4
	opérations an commun		ce attribué ou perte		_		_	(III)	GI					4
ŀ	° g		s financiers de part					(IV)	G					\dashv
	ERS					nformers de Poetificare el Historia	763		G.					\dashv
	PRODUITS FINANCIERS		intérêts et produits		_	réances de l'actif immobilisé	(5)		G)					-
aratoire	FIN		s sur provisions et		_				GI		291	3	2 820	1
tat prép	STIO				cna	irges			Gì					+
1014 : E	ROD		nces positives de ch	-	. a bil	Diame de pleasures			Gì					+
Janvier	_ }	Tiooun	s nets our cessions (ac valeurs ii	1001		l do		GI		291	2	2 820	+
tables	83	Dotatio	ns financières aux a	mortisseme	nte		- uc		GC		231		2 620	+
SAGE Experts-comptables Janvier 2014 : Etat préparatoire	CIERI		et charges assimilé			er protestons			GR		93		156	+
E Exper	INAN		ices négatives de ch						GS				150	+
SAG	GES F				moh	pilières de placement			GT					1
	CHARGES FINANCIERES	Jan Sec		ac -arcuis			lee -		GU		93		156	+
\vdash		SULTA	T FINANCIER (V	/ - VI)		Total	.00		G۷		197	2	2 664	+
\vdash)Te	(I - II + III - IV + V - VI)								+
L	3 - KE	JULIA	T COURANT AV	ANI IMPO	113	(1 - 11 + 111 - 117 + V - VI)			GV	1 967	363	т 18	4 710	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5114.10006 DGFiP N°2053 2014 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) (4) Désignation de l'entreprise SARL VALECO INGENIERIE <u>AIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARAN</u> Néant □* Exercice N - 1 Produits exceptionnels sur opérations de gestion PRODUITS Produits exceptionnels sur opérations en capital * 35 395 Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (7) (VII) 6 077 35 395 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) 33 590 Charges exceptionnelles sur opérations en capital * 5 875 35 334 Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) 5 875 68 924 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) 202 (33 529) Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices * 646 704 212 431 TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) 6 912 567 4 738 392 TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) 5 591 684 3 799 642 5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges) 1 320 883 938 750 (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme produits de locations immobilières (2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) - Crédit-bail mobilier * (3) Dont - Crédit-bail immobilier Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées 666) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferts de charges 8 738 45 552 (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le-joindre en annexe): Produits exceptionnels Charges exceptionnelles VCN IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES PRODUITS CESSIONS IMMOBILISATIONS FINANCIERES 6 077 (8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Produits antérieurs

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

orns	REMENT DGFIP C5113.10012 ulaire obligatoire (article 53 A a code général des impôts).		(1) BIL	Αì	N - ACTIF	DGFiP N°2	2050 2013
Dé	signation de l'entreprise : SARL VALECO IN	GEN				de l'exercice exprimée en nom	bre de mois * 1
	Iresse de l'entreprise 188 RUE MAURICE E			PEI	LIER	Durée de l'exercice	
Νι	méro SIRET* 4 4 0 8 5 6 9 3	B L (0 0 2 1 0			Exercice N clos le,	Néant *
		-		_		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 1 2 Net	3 1 1 2 2 0 1 Net
_		┡	Brut 1	1000	Amortissements, provisions 2	3	4
_	Capital souscrit non appelé (I)	AΛ					
90	Frais d'établissement *	AB		AC			
10000	Frais de développement *	cx		CQ			
0000	Concessions, brevets et droits similaires	AF	50 426	AC	49 089	1 336	6 78
O TOTAL	Fonds commercial (1)	АН		ΑI			
0 100	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
1	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AN	4		
	Terrains	AN		AC			
SE	Constructions	AP		AQ			
OBIL	Installations techniques, matériel	AR	551 030	AS	404 444	359 919	62 38
MMI	et outillage industriels Autres immobilisations corporelles	AT	·	ΑŪ			
1111	Immobilisations en cours	AV		AW			
A		1		-			
H	Avances et acomptes Participations évaluées selon	AX		AY			
27.38		CS	10.070	СТ		18 870	22 87
NCtibe	Autres participations	CU	18 870	CV		18 870	22 8
ZNI3 SN	Créances rattachées à des participations	BB		ВС			
SATIO	Autres titres immobilisés	BD		BE			
MOBIL	Prêts	BF		BG			
2	Autres immobilisations financières*	вн		ВІ			
	TOTAL (II)	ВЈ	620 325	вк	240 200	380 126	92 03
	Matières premières, approvisonnements	BL		ВМ	1		
	En cours de production de biens	BN		во			
CKS.	En cours de production de services	BP	2 384 966	BQ		2 384 966	1 517 64
STO	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
3	Marchandises	вт	15 096	BU		15 096	15 09
3	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
5-	Clients et comptes rattachés (3)*	вх	913 888	BY		913 888	1 490 17
NCES	Autres créances (3)	BZ	2 761 670	CA		2 761 670	3 957 34
CRÉANCES	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		CC			
s	Valeurs mobilières de placement						
DIVERS	(dont actions propres :)	CD	1 289 101	CE		1 289 101	1 161 60
Ľ	Disponibilités	CF	21 604	CG		21 604	17 90
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 386 326	CI		7 386 326	8 159 77
stion	TOTAL (III)	CI	7 300 320	CK		, 550 520	- 105 //
de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
c régu	Primes de remboursement des obligations (V)	СМ					
Ō	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	со	8 006 651	1A	240 200	7 766 451	8 251 80
tenv	rois: (1) Dont droit au beil:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	СР		(3) Part à plus d'un an : CR	
lau	se de réserve ropriété :**		Stoo	eks :		Créances :	

DGFiP N°2051 2013 AGREMENT DGFIP C5113.10012 BILAN - PASSIF avant répartition Désignation de l'entreprise SARL VALECO INGENIERIE Néant =* EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Exercice N Exercice N-1 Capital social ou individuel (1)* (Dont versé:8...000...) 8 000 8 000 Primes d'émission, de fusion, d'apport, . Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK Réserve légale (3) CAPITAUX PROPRES Réserves statutaires ou contractuelles Dont réserve spéciale des pro pour fluctuation des cours Réserves réglementées (3)* Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'ocuvres originales d'artistes vivants* 2 512 238 Report à nouveau 2 694 428 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) 938 750 1 982 190 Subventions d'investissement Provisions réglementées * TOTAL (I) 3 641 978 4 503 228 Produit des émissions de titres participatifs TOTAL (II) Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL (III) Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) 74 244 26 1 284 180 1 071 749 DETTES (4) EI Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs Avances et acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés 2 270 826 1 795 011 494 473 880 439 Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 1 351 Autres dettes Compte régul. 750 Produits constatés d'avance (4) 3 748 576 TOTAL (IV) 4 124 473 Ecarts de conversion passif * 8 251 804 TOTAL GÉNÉRAL (I à V) 7 766 451 (1) Écart de réévaluation incorporé au capital Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre (2) Dont RENVOIS Réserve de réévaluation (1976) (3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme * 4 124 473 3 748 576 Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 74 244 Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		des impôts). c l'entreprise : SARL	VAI	ECO INGENIERIE						N°2052 Néant	\Box
Dear	inution c	o remograte.	T	**************************************		Exercice N			F	ice (N-1)	
				France	T _{liv}	Exportations et vraisons intracommunautaires		Total	Exerc	ce (14-1)	,
	Vente	s de marchandises*	F/	1	FE	1	FC		-	157	94
		biens*	FI		FE		FF				
NO	Produ	ction vendue services	* FC	3 751 046	FE		FI	3 751 046	8	223	55
TAT	Chiffi	res d'affaires nets*	FJ		FK		FL	3 751 046	8	381	49
CPLO	Produ	ction stockée*					FM	867 324	(1	541	93
D'E)	Produ	ction immobilisée*					FN				
TIL	Subve	ntions d'exploitation					FO				84
PROD	Repris	ses sur amortissements et pr	ovisio	ns, transferts de charges* (9))		FP	45 552		11	45
_	Autre	s produits (1) (11)					FQ	6 254			55
Subvent Reprises Autres p Achats of Variation Achats of Variation Achats of Charges Salaires Charges			Total de	s pre	duits d'exploitation (2) (I)	FR	4 670 176	6	852	46	
	Achat	s de marchandises (y comp	is dro	its de douane)*			FS			161	88
	Variat	ion de stock (marchandises	*				FT			(15	09
	Achat	s de matières premières et a	utres a	approvisionnements (y comp	ris o	droits de douane)*	FU				
Z	Variat	ion de stock (matières pren	ières	et approvisionnements)*			FV				
\TI0	Autre	achats et charges externes	(3) (6	bis)*			FW	1 501 690	1	650	15
/TIO	Impôt	s, taxes et versements assim	ilés*				FX	58 046		113	52
EXPL	Salain	es et traitements*					FY	1 331 380	1	390	16
ES D	Charg	es sociales (10)					FZ	579 654		618	18
ARG	S S		1	- dotations aux amortissen	ent	s*	GΛ	. 42 226		59	20
CH	TAT	Sur immobilisations	1	- dotations aux provisions			GB				
	POTA	Sur actif circulant : dotati	ons au	x provisions *			GC				
	DE	Pour risques et charges :	lotatio	ons aux provisions			GD				
	Autres	charges (12)					GE	5 134			
				Total des	cha	arges d'exploitation (4) (II)	GF	3 518 131	3	978	07
1 - F	RÉSULT	AT D'EXPLOITATION (- II)				GG	1 152 046	2	874	38
non	Bénéfi	ice attribué ou perte transfé	ée*			(III)	GH				
opérations en commun	Perte s	supportée ou bénéfice transf	éré*			(IV)	GI				
ro	Produi	its financiers de participatio	ns (5)				GJ				
IITS FINANCIERS	Produi	its des autres valeurs mobili	ères e	t créances de l'actif immobili	isé (5)	GK				
NAN	Autres	intérêts et produits assimil	śs (5)				GL	32 820		22	62
TS FI	Repris	es sur provisions et transfer	ts de d	charges			GM				
DOOL	Différ	ences positives de change					GN				
PRODU	Produi	ts nets sur cessions de vale	ırs mo	bilières de placement			GO				
				To	tal	des produits financiers (V)	GP	32 820		22	62
RES	Dotati	ons financières aux amortis	emen	ts et provisions*			GQ				
CHARGES FINANCIERES	Intérêt	s et charges assimilées (6)					GR	156			47
FINA	Différe	ences négatives de change					GS				
RGES	Charge	es nettes sur cessions de val	eurs n	nobilières de placement			GT				
CHA				Tota	al de	es charges financières (VI)	GU	156			47
		AT FINANCIER (V - VI)					GV	32 664		22	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont domaées dans la notice n° 2032.

		mula	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXER	CI	CE (Suite)	DGI	FiP N°2053 2013
PAR LE DÉCLARANT	Dé		ation de l'entreprise SARL VALECO INGENIERIE				Néant []*
LAR	H			Г	Exercice N		Exercice N - 1
DÉC	\vdash	s,	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА			
7 37	TLS	NNEL	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	нв	35	395	109 380
AR	PRODUITS	EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	нс			
	Id.	EXCE	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	35	395	109 380
RVE	\vdash	SE	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		590	203 500
CONSERVER	ES	岀	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		334	109 380
00	CHARGES	EPTIONNE	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		001	103 000
A	5	EXCEP	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	68	924	109 380
AIRE	4		ÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ні	(33		207 000
APL	-		ipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	нл		000,	
EXEMPL	-		s sur les bénéfices * (X)	HK	212	431	914 346
Ш	-		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	4 738		6 984 462
	\vdash		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	3 799		5 002 272
	- 5	- BI	ÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	938		1 982 190
	H		Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но	700	700	2 702 270
		(.,	produits de locations immobilières	НУ			
		(2)	Dont { produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
			Crédit-bail mobilier *	НР			
		(3)	Dont { - Crédit-bail immobilier - Crédit-bail immobilier	HQ			
		(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
		(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	17			
			Dont intérêts concernant les entreprises liées	ıĸ			
	1	(6)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 b/s du C.G.I.)	нх			
				Al	45	552	11 454
			Dont transferts de charges Dont extinctions personnelles de l'ampleitant (12)	A2		-	
	1		Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A3			
		_	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A4			
	RENVOIS	(13)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) Dont primes et cotisations Dont primes et contentions de prime de licences (charges) A9				
	R		complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7)	et le			cice N
	-	(7) CF	joindre en annexe): SSION IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Charges exceptionne	334	Produits exceptionnels 31 395
olre.	1		SSION IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4	000	4 000
	1	-	BANDONS DE CREANCES	-	21	000	
Etat pre	1		ENALITES ET AMENDES	-		590	
7 2013 :	+		SKADITES DI RELIGIDI				
SAGE Exports-comptables Janvier 2013 : Etat prépara	1	(2)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	-	ØL		cice N
ptables	-	(8)	Detail des produits et charges sur exercices anterieurs.	-	Charges antérieures		Produits antérieurs
rts-com	1						
E Expo	-			-		-	
SAG	-						
	-						

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10003
Formulaire obligatoire (article 53 A

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N°2050 2012

	ésignation de l'entreprise : SARL VALECO INC					de l'exercice exprimée en no	
_	dresse de l'entreprise 188 RUE MAURICE B			TPE:	LLIER	Durée de l'exerc	
Nι	uméro SIRET* 4 4 0 8 5 6 9 3 8	0	0 2 1 0			Exercice N clos le.	Néant *
				_		Exercice N clos le. 3 1 1 2 2 0 1 1	3 1 1 2 2 0 1
			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
9	Frais d'établissement *	AΒ		AC			
a state	Frais de développement *	CX		CQ			
MUODIN	Concessions, brevets et droits similaires	AF	48 413	AG	41 629	6 784	2 0
THANK	Fonds commercial (1)	ΑH		AI			
ADIL TO	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			21 8
NO.	Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM			
r	Terrains	AN		AO			
21100	Constructions	AP		AQ			
aoaaa	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	224 888	AS	162 507	62 381	85 0:
GOIS COB	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
TODII 164T		ΑV		AW			109 3
TO A COL	Avances et acomptes	AX		AY			2000 IS 1000
H	Participations évaluées selon	CS.		СТ			
(C) 30	la méthode de mise en équivalence Autres participations	CU	22 870	CV		22 870	22 8
SINANCIBBIS	Autres participations	1	22 0,0				
		вв		BC			
TEATT	Autres titres immobilisés	BD		BE			
PACTORI ISATIONS	Prêts	BF		BG			
٦	Autres immobilisations financières*	ВН		BI			
_	TOTAL (II)	BJ	296 170	BK	204 136	92 035	241 1
	Matières premières, approvisonnements	BL		ВМ			
	En cours de production de biens	BN		во			
SAUC.	En cours de production de services	BP	1 517 641	BQ		1 517 641	3 059 5'
15	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
L	Marchandises	вт	15 096	BU		15 096	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	-	вw			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 490 177	BY		1 490 177	218 2:
CRÉANCES	Autres créances (3)	ΒZ	3 957 344	CA		3 957 344	2 386 2
CBI	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		СС			
Sas	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
DIVERS	Disponibilités	CF	1 161 605	CG		1 161 605	7 6
_	Charges constatées d'avance (3)*	CH	17 905	CI		17 905	16 0
	TOTAL (III)	CJ	8 159 770	СК		8 159 770	5 687 6
isatio	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	СМ					
dere	,	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	СО	8 455 940	1A	204 136	8 251 804	5 928 8
Ren	nvois: (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des	СР		(3) Part à plus d'un an : CR	
_	nuse de réserve	- li	mmobilisations financières nettes	let.		(%) Latta pius truit ait. CR	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

AGREMENT DGFIP C5112.10003 2 BILAN - PASSIF avant répartition DGFiP N°2051 2012

		bbligatoire (article 53 A eneral des impôts) Désignation de l'entreprise SARL VALECO INGENIERIE			Néant 🗌
		200gililion de Controphot		Exercice N	Exercice N-1
	П	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :89.0.0)	DA	8 000	8 000
	Ì	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
		Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
		Réserve légale (3)	DD	800	800
PRES	Ì	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
CPRO	Ì	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF		
CAPITAUX PROPRES		Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	DG		
CAPI		Report à nouveau	DH	2 512 238	3 041 041
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 982 190	(528 803
		Subventions d'investissement	DJ		
		Provisions réglementées *	DK		
	Ī	TOTAL (I)	DL	4 503 228	2 521 038
ds		Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Autres fonds propres	. [Avances conditionnées	DN		
Aut		TOTAL (II)	DO		
v 83 -		Provisions pour risques	DP	V-44,	
Provisions pour risques	charges	Provisions pour charges	DQ		
Pro	ğ	TOTAL (III)	DR		
	o a	Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	26	46 806
(4)		Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 071 749	157 403
DETTES (4)		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
DE		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 795 011	1 395 757
		Dettes fiscales et sociales	DY	880 439	302 016
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA	1 351	1 505 781
Comp régul.		Produits constatés d'avance (4)	ЕВ		
		TOTAL (IV)	EC	3 748 576	3 407 763
		Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 251 804	5 928 801
((1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1В		
		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	00000000	
	(2)	Dont Écart de réévaluation libre	1D		
/OIS		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
RENVOIS	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		1800
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 748 576	3 407 763
((5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	26	46 806

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		oire (article 53 A des impôts). e l'entreprise : SARL V	ALECO INGENIERIE					Néant	*
Desig	nation as	renaeprise.		Exercice N				Exercice (N-1)	Y
			France	Exportations et livraisons intracommunautaire	s	Total		Exercice (14-1)	,
	Ventes	s de marchandises*	FA 157 941	FB	FC	157	941		
		biens*	FD	FE	FF				
NO	Produc	ction vendue services*	FG 8 223 555	FH	FI	8 223	555	602	056
ITAT	Chiffr	es d'affaires nets*	FJ 8 381 496	FK	FL	8 381	496	602	056
PRODUITS D'EXPLOITATION	Produc	ction stockée*			FM	(1 541	930)	2 236	813
D'E	Produc	ction immobilisée*			FN				
UITS	Subve	ntions d'exploitation			FO		845	1	500
PROL	Repris	es sur amortissements et provi	sions, transferts de charges* (9)	FP	11	454		888
	Autres	produits (1) (11)			FQ		595	1	563
			Total d	es produits d'exploitation (2) (1)	FR	6 852	460	2 842	819
	Achats	s de marchandises (y compris	droits de douane)*		FS	161	888		
	Variat	ion de stock (marchandises)*			FT	(15	096)		
	Achats	s de matières premières et autr	es approvisionnements (y com	pris droits de douane)*	FU				
z	Variat	ion de stock (matières premièr	es et approvisionnements)*		FV				
ATIO	Autres	achats et charges externes (3)	(6 bis)*		FW	1 650	197	1 553	738
CHARGES D'EXPLOITATION	Impôts	s, taxes et versements assimilé	5*		FX	113	522	21	246
EXP	Salaire	es et traitements*			FY	1 390	164	1 213	196
ES D	Charge	es sociales (10)			FZ	618	186	559	755
IARG	NOI	Sur immobilisations	- dotations aux amortisse	ments*	GA	59	209	24	935
Ö	DOTATIONS	Sui illillioonisations	- dotations aux provision	S	GB				
	DOT	Sur actif circulant : dotations	aux provisions *		GC				
	D'E	Pour risques et charges : dot	ations aux provisions		GD				
	Autres	charges (12)			GE		4		4
		Salara Barata Barata Anna Anna Anna Anna Anna Anna Anna A	Total de	es charges d'exploitation (4) (II)	GF	3 978	074	3 372	874
1 - 1	RÉSULT	AT D'EXPLOITATION (I -	1)		GG	2 874	386	(530	055
opérations en commun	Bénéfi	ice attribué ou perte transférée	•	(III)) GH				
opér en co	Perte s	supportée ou bénéfice transfére	*	(IV) GI				
Ø	Produi	its financiers de participations	(5)		GJ				
CIER	Produi	its des autres valeurs mobilière	s et créances de l'actif immob	lisé (5)	GK				
PRODUITS FINANCIERS	Autres	intérêts et produits assimilés	(5)		GL	22	622	1	540
ITS F	Repris	es sur provisions et transferts	de charges		GM				
ODO	Différ	ences positives de change		Name (1907)	GN				
PR	Produ	its nets sur cessions de valeurs	mobilières de placement		GO				
			1	otal des produits financiers (V	GP	22	622	1	540
ERES	Dotati	ons financières aux amortisser	ments et provisions*		GQ				
ANCI	Intérêt	ts et charges assimilées (6)			GR	in the second se	472		288
S FIN.	_	ences négatives de change			GS				
CHARGES FINANCIERES	Charg	es nettes sur cessions de valeu	rs mobilières de placement		GT				
CH7			To	tal des charges financières (VI)	GU		472		288
		TAT FINANCIER (V - VI)			GV		150	-	252

(RENVOIS : voir tableau n' 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n' 2032.

	A	GRE	MENT DGFIP C5112.10003 (4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXE	OL	GE (Suita) DGI	FiP N°2053	2012	
	For	mula du C	tre obligatoire (article 53 A ode général des impôts)	CI	CE (Suite)			
ANT			ation de l'entrepriseSARL_VALECO_INGENIERIE			Né	ant []*	
A CONSERVER PAR LE DECLARAN	_	_			Exercice N	Exercice	N - 1	
SEC.		S	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА				
TE	STIC	NNE	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	НВ	109 380			
AR	PRODUITS	EXCEPTIONNELS	Reprises sur provisions et transferts de charges	НС				
ER F	ш	EXC	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	109 380			
R		LES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
NSE	GES	EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	109 380			
3	CHARGES	PTIO	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	НG				
(F A	Ĭ	EXCI	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	109 380			
AIRE	4	- R	ÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ні				
I MIL	Pa	ırtic	ipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ				
XI.	In	npôt	s sur les bénéfices * (X)	НК	914 346			
			TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	6 984 462	2 8	44 359	
			TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	5 002 272	3 3	73 162	
	5	- B	ÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	1 982 190	(5	28 803)	
ſ		(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	НО				
		(2)	Dont { produits de locations immobilières	НҮ				
1		(2)	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G				
١		(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP				
		(3)	- Crédit-bail immobilier	HQ				
		(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	(8) ci-dessous) 1H				
1		(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	s concernant les entreprises liées				
1		(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
1		6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	НХ				
1		(9)	Dont transferts de charges	Al	11 454		888	
1		(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
1		(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	А3				
1	/OIS	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
1	RENVO	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	L	ý.			
1		(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) joindre en annexe) :	et le	Exer Charges exceptionnelles	cice N Produits e	xceptionnels	
1		V	NC IMMO CEDEES		109 380			
1		P	RODUITS CESSION IMMO CEDEES		1	09 380		
1								
12								
SAGE Experts-comptables janvier 2012								
ables ja		(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	cice N Produits a	ntérieurs	
compt								
Experts								
SAGE								

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

	Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). signation de l'entreprise : SAS VALECO			_		e l'exercice exprimée en nomb	_	
Ad	resse de l'entreprise <u>188 rue Maurice</u> Bl	Durée de l'exercice	précédent * 1					
Νu	méro SIRET* 4 2 1 3 7 7 9 4 6	Néant *						
							311220	1
			Brat l	۸	mortissements, provisions	Net 3	Net 4	
	Capital souscrit non appelé (1)	АΑ						
	Frais d'établissement *	ΛВ	33 500	AC	33 500		5	57
	Frais de développement *	сх		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	47 332	AG	41 314	6 018	2	73
	Fonds commercial (1)	АН		AJ				
	Autres immobilisations incorporelles	ΑJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisa-	ΑL		AM				
ŀ	tions incorporelles Terrains	AN		AO				
135	Constructions	AP	1 514 492	AQ	108 369	1 406 123	1 457	75
121171	Installations techniques, matériel	AR	1 580	AS	1 500	80		39
MIMIC	et outillage industriels Autres immobilisations corporelles	AT	328 903	AU	252 131	76 772	87	13
ACLIF	Immobilisations en cours	AV	500	AW		500	2.	
A		AX		AY				
1	Avances et acomptes Participations évaluées selon	H		ст				
	la méthode de mise en équivalence	CS	8 855 066	1	7 640	8 847 426	8 841	30
	Autres participations	CU	8 833 000	CV	. 0,0			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Préis	BF		BG		0.000		20
1	Autres immobilisations financières*	ВН	9 270	BI		9 270		_
	TOTAL (II)	BJ	10 790 643	BK	444 454	10 346 189	10 404	05
١	Matières premières, approvisonnements	BL		ВМ				
	En cours de production de biens	BN		во				
	En cours de production de services	BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
Y AN	Marchandises	вт		BU				
3	Avances et acomptes versés sur commandes	ΒV	1 838	вw		1 838		83
1	Clients et comptes rattachés (3)*	вх	1 365 564	вч		1 365 564	2 350	
AC	Autres créances (3)	BZ	19 015 604	CA		19 015 604	17 188	72
	Capital souscrit et appelé, non versé	СВ		СС				
	Valeurs mobilières de placement	CD		CE				
	(dont actions propres :	CF	3 521 096	cg		3 521 096	3 664	23
_	Charges constatées d'avance (3)*	СН	18 675	CI		18 675	21	0 (
	TOTAL (III)	CJ	23 922 776	СК		23 922 776	23 226	53
Comples	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	cw						
omple	Primes de remboursement des obligations (V)	СМ						
Ŭ .	2							
		CN	34 713 419	1A	444 454	34 268 965	33 630	6.
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	03 /10 419	1"				_

AGREMENT DGFIP C5114.10006 DGFiP N°2051 2014 (2) BILAN - PASSIF avant répartition Néant []* EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARAN] Exercice N-1 Exercice N Capital social ou individuel (1)* (Dont versé: ...11...192...751...) 11 192 751 9 681 354 11 051 389 17 821 196 Primes d'émission, de fusion, d'apport, Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence 37 621 83 694 Réserve légale (3) Dont réserve spéciale des pro-pour fluctuation des cours Réserves réglementées (3)* Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ 711 827 Report à nouveau 1 337 197 1 207 086 921 443 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées * 31 641 923 22 403 634 TOTAL (I) Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées TOTAL (II) Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL (III) 135 260 8 640 564 Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires 1 238 936 1 139 193 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) 45 979 389 839 EI Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 330 493 408 605 Dettes fournisseurs et comptes rattachés 778 716 544 241 Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés 194 328 3 074 Produits constatés d'avance (4) 2 627 042 11 226 999 TOTAL (IV) Ecarts de conversion passif * 33 630 633 34 268 965 TOTAL GÉNÉRAL (I à V) (1) Écart de réévaluation incorporé au capital Réserve spéciale de réévaluation (1959) (2) Dont Écart de réévaluation libre RENVOIS Réserve de réévaluation (1976) (3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme * 10 102 926 (4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 576 336 1 227 Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

		re (anticle 53 A es impôts). l'entreprise : SAS VA	LE	co						Néant	-
resigi	iation de	Telltreprise . OBO VI				Exercic	e N			Exercice (N-	1)
			r	France	livi	Exportat aisons intracor	ions et mmunautaires		Total	Little (1.	,
	Ventes	de marchandises*	FA	354 422	FB			FC	354 422	4 382	376
PRODUITS D'EXPLOITA'TION	-	biens*	FD		FE			FF		6	432
	Produc	tion vendue services*	FG	2 295 408	FH		102 077	FI	2 397 484	1 571	324
	Chiffre	es d'affaires nets*	FJ		FK		102 077	FL	2 751 907	5 960	132
	Produc	tion stockée*	_					FM			
D'EX	Produc	tion immobilisée*						FN			
UITS	Subver	ntions d'exploitation						FO	926		
ROD	Reprise	es sur amortissements et prov	isio	FP	4 273	15	107				
_	Autres	produits (1) (11)		FQ	31 219	1	150				
				FR	2 788 324	5 976	390				
	Achats	de marchandises (y compris	dro	its de douane)*				FS	350 912	910	643
	Variati	on de stock (marchandises)*		FT		3 473	3 180				
	Achats	de matières premières et aut	res	FU							
~	Variati	on de stock (matières premiè	res	F۷							
TION	Autres	achats et charges externes (3	(6	FW	1 307 372	1 314	682				
OIT.	Impôts, taxes et versements assimilés*								41 400	36	5 5 9 0
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaire	s et traitements*	FY	765 556	655	9 15					
	Charge	es sociales (10)		FZ	268 328	262	2 365				
	s o		1	- dotations aux amortisser	nent	*		GA	114 510	135	5 942
	DOTATIONS	Sur immobilisations	1	- dotations aux provisions				GB			
	PLO	Sur actif circulant : dotations aux provisions *									
	DE	Pour risques et charges : de	tati	ons aux provisions			GD				
	Autres	charges (12)		GE	6 255		8 68				
				GF	2 854 332	6 80	1 24				
1 - i	RÉSULT	AT D'EXPLOITATION (I	· II)					GG	(66 008) (82	4 85
tions	g Bénéfice attribué ou perte transférée* (III										
opérations on commun	Perte s	supportée ou bénéfice transfé	ré*				(IV)	GI			
S	Produi	ts financiers de participation	s (5)				GJ	938 813	2 54	1 39
CIER	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)										
IS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)								442 993	39	9 09
TS FI	Repris	es sur provisions et transferts	GM								
PRODUI	Différences positives de change								525		
PR(Produ	its nets sur cessions de valeur	GO								
				Т	otal	des produits f	inanciers (V)	GP		+	0 49
SRES	Dotati	ons financières aux amortiss	eme	ents et provisions*				GQ			2 00
CHARGES FINANCIERES	Intérê	ts et charges assimilées (6)	GR		-	3 00					
FIN	Différ	ences négatives de change		GS		-					
RGE	Charg	es nettes sur cessions de vale	urs					GT			
CHA	Total des charges financières (VI)								277 430		3 00
	RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)								1 104 907	2 49	7 48

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cene rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DOFTIF N 2033 2014		A	GRE	MENT DGFIP C5114.10006		on m in) DO	FiP N°2	053 2014
Designation de l'entreprise SAS VALECO		For	mulai		CE (Suite)			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) 16 117 000 55 500	ſ	_	du Co	de géréral des impôts)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) 16 117 000 55 500	IN	Dé	sign	ation de l'entreprise SAS VALECO				Néant □*
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) 16 117 000 55 500	ARA	_			Т	Exercice N	Ex	ercice N - 1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) 16 117 000 55 500	ÉCL	_		Produite avantionale sur anémions de gestion	НА		-	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) 16 117 000 55 500	ED	SI	INELS		1 1	117 000	-	55 500
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) 16 117 000 55 500	1RL	Indo	NOLLA			117 000	-	33 300
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) 1		PR	EXCE		1	117 000	-	55 500
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) 111	VE				-	***************************************	 	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) 111	SEF	S			1		-	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) 111	000	ARGE	NNOL		1	2 000	-	109 203
### A RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) III 90 109 (220 650)	V	CH	CEPT			05.001		276 150
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IRE	_			-		+	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	PLA	_			- 1	90 109	-	(220 650)
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	EM	_			1		-	
TOTAL DES CHARGES (+ V + V + V + V + X + X) IBM 3 080 570 8 050 937	Û	lı	npôt	The state of the s	1)	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges) IfN 1 207 086 921 443		_			1		-	
(1) Dont produits nets particls aur opérations à long terme (2) Dont { produits de locations immobilières					-		-	
(2) Dont { produits de locations immobilières		5	- BI		-	1 207 086	+	921 443
Composition of the produits d'exploitation affèrents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) Composition of the produits d'exploitation affèrents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) Composition of the produits concernant les entreprises liées Composition of the produits and the produits			(1)					
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) (4) Dont produits concernant les entreprises liées (5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées (7) Dont transferts de charges (8) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferts de charges A1			(2)	Dont {	-			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) (5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées (7) Dont transferts de charges (8) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferts de charges (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont primes et cotisations (13) Dont primes et cotisations (14) Dont primes et cotisations (15) Dont primes et cotisations (16) Dont primes et cotisations (17) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (17) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (17) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (18) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (18) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (18) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (18) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (18) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le (18) Detail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			_	(produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1		-	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) (5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées (7) Dont transferts de charges exceptionnells (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Produits exceptionnells (8) Dont produits concernant les entreprises liées (8) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferts de charges (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Complémentaires personnelles : facultatives (14) Dont primes et cotisations (15) Dont primes et cotisations (16) Dont primes et cotisations (17) Dont primes et cotisations (18) Dont primes et cotisations (18) Dont primes et cotisations (19) Dont primes et cotisa			(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	73 475		51 685
(5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées (7) Dont produits concernant les entreprises liées (8) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferts de charges A1				- Crédit-bail immobilier	HQ		-	
(6) Dont Intérêts concernant les entreprises liées (8) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) (9) Dont transferts de charges A1 4 273 15 107 (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) A3 (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) A4 (13) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) A5 (14) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) A6 (7) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives A6 (8) Obligatoires A9 (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insulfisant, reproduire le cadre (7) et le Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnelles 117 000			(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		-	
Comparison of the Comparison			(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	13			
(9) Dont transferts de charges A1 4 273 15 107 (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) A2 (12) Dont primes et cotisations (13) Dont primes et cotisations (13) Complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Charges exceptionnelles Produits exceptionnelles 117 000			(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (14) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (15) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Exercice N (16) Charges exceptionnelles Produits exceptionnels Produits exc			(6bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) A3 (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) A4 (13) Dont primes et cotisations (13) Complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnels PRODUITS CESSIONS TITRES 117 000			(9)	Dont transferts de charges	A1	4 273		15 107
1/2 Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) A4			(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnelles PRODUITS CESSIONS TITRES 117 000			(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnelles PRODUITS CESSIONS TITRES 117 000		SIO	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	Α4			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le Exercice N Charges exceptionnelles Produits exceptionnelles PRODUITS CESSIONS TITRES 117 000		REN	(13)		L			
PRODUITS CESSIONS TITRES 117 000			(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7 joindre en annexe):	et le			duits exceptionnels
VALEUR COMTPABLES TITRES CEDES AMENDES ABANDON COMPTES ABANDON COMPTES (8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs Charges antérieures Produits antérieurs			P					117 000
AMENDES 904 ABANDON COMPTES 23 987 (8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs Produits antérieurs Produits antérieurs	toire.		V	ALEUR COMTPABLES TITRES CEDES		2 000		
ABANDON COMPTES 23 987 (8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Charges antérieures Produits antérieurs	prépara		A	MENDES		904		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs	t: Etat		A	BANDON COMPTES		23 987		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Exercice N Charges antérieures Produits antérieurs Produits antérieurs	rier 201							
SAGE C Procedures	mel sa		(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				duits antérieurs
SAADE ELIPORITE OF	Smptable							
SAGE Eq.	perts-co							
Ši l	GE Exp		-					
	SA		_					
			-					

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5113.10012 DGFiP N°2050 2013 (1) BILAN - ACTIF rmulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). Désignation de l'entreprise : SAS VALECO Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 KEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Adresse de l'entreprise 188 rue Maurice BEJART CS 57392 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 Durée de l'exercice précédent * 1 Numéro SIRET* 4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1 N-1 2 2 0 1 1 Amortissements, provisions Capital souscrit non appelé 27 921 5 579 16 675 33 500 Frais d'établissement * Frais de développement * 38 660 35 928 2 731 4 636 Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles Terrains 1 457 754 1 514 492 Constructions Installations techniques, matériel 5 530 1 580 1 184 396 et outillage industriels 87 131 154 377 287 663 200 532 Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours Avances et acomptes Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence 8 841 301 8 729 466 Autres participations 8 841 301 Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés 9 202 46 558 Autres immobilisations financières* 10 418 664 10 404 095 322 304 10 726 399 TOTAL (II) BJ Matières premières, approvisonnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis 3 473 180 Marchandises 1 838 1 838 Avances et acomptes versés sur commandes 2 462 546 2 350 670 2 350 670 Clients et comptes rattachés (3)* 17 188 728 19 641 013 17 188 728 Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 3 664 235 3 664 235 2 589 141 Disponibilités 21 067 25 674 21 067 Charges constatées d'avance (3)* 23 226 537 28 191 554 23 226 537 Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations (V) Écarts de conversion actif * 33 630 633 38 610 218 33 952 937 322 304 TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) (2) Part à moins d'un an de (3) Part à plus d'un an : CR Renvols: (1) Dont droit au bail : obilisations financières ne Clause de réserve de propriété :* Créances : Stocks:

AGREMENT DGFIP C5113.10012

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N°2051 2013

. Г	du Code (Désignation de l'entreprise SAS VALECO	_		Néant *
AN		Designation de Feintelprise		Exercice N	Exercice N-1
LAR.		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé:96.8.135.4)	DA	9 681 354	8 485 422
ĘC		Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	11 051 389	5 697 775
E		Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK	DC		
AR		Réserve légale (3)	DD	37 621	30 492
RP	PRES	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
RVE	PRO	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	DF		
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT	CAPITAUX PROPRES	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ	DG		
00	APIT	Report à nouveau	DH	711 827	711 827
EA,	0	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	921 443	79 976
AIR		Subventions d'investissement	DJ		
MPL		Provisions réglementées *	DK		
XE		TOTAL (I)	DL	22 403 634	15 005 491
	9	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Autres fonds	propres	Avances conditionnées	DN		
Autr	1.	TOTAL (II)	DO		
Ţ.,	×	Provisions pour risques	DP		
Provisions	pour risques et charges	Provisions pour charges	DQ		
F.	nod to	TOTAL (III)	DR		
		Emprunts obligataires convertibles	DS	8 640 564	14 876 478
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 238 936	1 316 061
1 5	(4)	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	D۷	389 839	2 007 964
	DETTES (4)	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
1 2	E D	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	408 605	4 215 741
		Dettes fiscales et sociales	DY	544 241	1 144 154
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
		Autres dettes	EA	4 813	44 328
	mpte gul.	Produits constatés d'avance (4)	ЕВ		
aj.		TOTAL (IV)	EC	11 226 999	23 604 728
préparate		Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
2013 : Etat p		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	33 630 633	38 610 218
	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	lВ		
s jav		Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
mpta bk	(2)	Dont Écart de réévaluation libre	ID		
SAGE Experts-comptables janvie RENVOIS		Réserve de réévaluation (1976)	ΙE		
REN	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
S	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 821 723	7 535 785
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ЕН	96	782

ts, et soldes créditeurs de banques et CCP EH

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		oire (article 53 A des impôts).	LE	CO	_					Néant	-*
Desig	mation de	Tenueprise		50		Exercice N			Everci	ce (N-1)
			r	France	liv	Exportations et raisons intracommunautaires		Total	Exerci	00 (11-1	,
	Ventes	de marchandises*	FA	4 382 376	FB	laisons madeominandanes	FC	4 382 376			
		biens*	FD	6 432	FE		FF	6 432		6	024
NO	Produc	etion vendue services*	FG		FH		FI	1 571 324	1	380	130
TAT	Chiffre	es d'affaires nets*	FJ	5 960 132	FK		FL	5 960 132	1	386	154
PRODUITS D'EXPLOITATION	Produc	etion stockée*	_		_		FM				
DEX	Produc	ction immobilisée*					FN				
UITS	Subvei	ntions d'exploitation		FO							
ROD	Repris	es sur amortissements et provi	isio	FP	15 107		8	234			
щ	Autres	produits (1) (11)	FQ	1 150		2	905				
				Total de	s pro	duits d'exploitation (2) (I)	FR	5 976 390	1	397	294
	Achats	de marchandises (y compris	dro	its de douane)*			FS	910 643	3	473	180
	Variati	ion de stock (marchandises)*	FT	3 473 180	(3	473	180				
	Achats	de matières premières et autr	FU								
z	Variati	ion de stock (matières premièr	FV								
ATIO	Autres	achats et charges externes (3)	FW	1 314 682		763	769				
COIT	Impôts	s, taxes et versements assimilé	FX	36 590		44	172				
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaire	es et traitements*					FY	659 158		589	823
	Charge	es sociales (10)					FZ	262 365		255	999
AARG	NOL	Sur immobilisations	Į	- dotations aux amortissen	nent	3*	GA	135 942		92	729
Ö	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur minionisauous	1	- dotations aux provisions			GB				
	DOT	Sur actif circulant : dotations		GC							
	D'E	Pour risques et charges : dot	GD								
	Autres	charges (12)	GE	8 685	+		324				
				GF	6 801 245	_	752				
1 - F	RÉSULT	AT D'EXPLOITATION (I -	II)			(III)	GG	(824 855)	(355	522
opérations en commun	Bénéfi	ce attribué ou perte transférée	*	GH							
900	Perte s	upportée ou bénéfice transfére	é*			(IV)	GI				
SS	_	ts financiers de participations					GJ	2 541 396			
IANCIERS	_	ts des autres valeurs mobilière	GK	200 005		471	897				
	_	intérêts et produits assimilés	GL	399 095		471	691				
PRODUITS FIN		es sur provisions et transferts	GM GN								
RODI	Différences positives de change										
Ы	Produi	ts nets sur cessions de valeurs	GO	2 940 490		471	897				
	-				otal (des produits financiers (V)	GQ				-
TERE		ons financières aux amortisser	mei	its et provisions*	_		GR	443 003		478	908
CHARGES FINANCIERES		s et charges assimilées (6)	GS								
ES FIL		ences négatives de change		GT							
IARG	Charge	es nettes sur cessions de valeu	ITS I		al 2	na abargas financiàres (M)	GU	443 003		478	908
	40			Tot	ai de	es charges financières (VI)	GV				010
2 - 1	RESULT	AT FINANCIER (V - VI)					I,	2 457 407		, ,	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5113.10012 DGFiP N°2053 2013 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Désignation de l'entreprise SAS VALECO Néant * Exercice N Exercice N - 1 Produits exceptionnels sur opérations de gestion 106 230 Produits exceptionnels sur opérations en capital * Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (7) (VII) 55 500 106 230 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) 166 947 315 CHARGES 109 203 106 230 Charges exceptionnelles sur opérations en capital * Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) 276 150 106 545 4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII) (315)(220 650) Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) Impôts sur les bénéfices * 530 538 (442 823) TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) 1 975 421 8 972 380 TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) 1 895 446 8 050 937 5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges) 79 976 921 443 (1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) 59 810 - Crédit-bail mobilier 51 685 (3) Dont - Crédit-bail immobilier (4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) (5) Dont produits concernant les entreprises liées (6) Dont intérêts concernant les entreprises liées (6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) Dont transferts de charges 15 107 8 234 (10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) (12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) (13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe): Charges exceptionnelles Produits exceptionnels PRODUITS CESSIONS IMMO CORPORELLES PCEAC DEPOT GARANTIE 3 072 PENALITE 163 875 ABANDON PROJET COGE 109 203 VNC IMMO COPORELLES ET FINANCIERE (8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : Charges antérieures Produits antérieurs

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGREMENT DGFIP C5112.10003 DGFiP N°2050 2012 **BILAN - ACTIF** Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts). Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 Désignation de l'entreprise : SAS VALECO Adresse de l'entreprise 188 rue Maurice BEJART CS 57392 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 Durée de l'exercice précédent * 1 Numéro SIRET* 4 2 1 3 7 7 9 4 6 0 0 0 3 1 Néant * CONSERVER PAR LE DÉCL Exercice N clos le, 1 1 2 2 0 1 1 3 1 Amortissements, provisions Capital souscrit non appelé (I) 33 500 16 825 16 675 27 841 Frais d'établissement * Frais de développement * 33 319 28 683 4 636 4 851 Concessions, brevets et droits similaires Fonds commercial (1) EXEMPLAIRE A Autres immobilisations incorporelles Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles Terrains 1 467 595 6 174 1 461 422 Constructions Installations techniques, matériel 6 504 101 912 96 382 5 530 et outillage industriels 154 377 166 349 236 127 Autres immobilisations corporelles 390 504 Immobilisations en cours Avances et acomptes Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence 8 729 466 8 771 791 8 729 466 Autres participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés 46 558 46 856 46 558 Autres immobilisations financières* 384 192 10 418 664 9 024 192 10 802 856 TOTAL (II) BK Matières premières, approvisonnements En cours de production de biens En cours de production de services Produits intermédiaires et finis 3 473 180 3 473 180 BL Avances et acomptes versés sur commandes 2 462 546 1 716 980 2 462 546 Clients et comptes rattachés (3)* 19 641 013 19 641 013 12 377 524 Autres créances (3) Capital souscrit et appelé, non versé Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 2 589 141 8 151 059 2 589 141 Disponibilités 25 674 29 174 25 674 Charges constatées d'avance (3)* 28 191 554 22 274 738 28 191 554 TOTAL (III) Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations (V) Écarts de conversion actif * 384 192 38 610 218 31 298 930 TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) 38 994 410

Renvois: (1) Dont droit au bail:

(2) Part à moins d'un an des

mmobilisations financières

CP

(3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n'2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

44 328

23 604 728

38 610 218

7 535 785

782

EB

ED

1D

1E

EF

EC

TOTAL (IV)

TOTAL GÉNÉRAL (I à V)

181 239

16 373 415

31 298 930

1 430 035

3 673

AGREMENT DGFIP C5112.10003

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Produits constatés d'avance (4)

Ecarts de conversion passif *

Écart de réévaluation incorporé au capital

Réserve spéciale de réévaluation (1959)

Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

Écart de réévaluation libre

Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *

Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

Réserve de réévaluation (1976)

Compte régul.

RENVOIS

(2) Dont

(3)

(4)

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N°2051 2012

SAS VALECO Néant | * Désignation de l'entreprise . EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT Exercice N Exercice N-1 Capital social ou individuel (1)* (Dont versé:8...485...422...) 8 485 422 8 485 422 5 697 775 5 697 775 Primes d'émission, de fusion, d'apport, Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence DD 30 492 30 492 Réserve légale (3) DE Réserves statutaires ou contractuelles Dont réserve spéciale des provision pour fluctuation des cours DF Réserves réglementées (3)* (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* Autres réserves 711 827 649 240 Report à nouveau RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) DI 62 587 DJ Subventions d'investissement Provisions réglementées * TOTAL (I) DL 15 005 491 14 925 515 Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées TOTAL (II) DP Provisions pour risques Provisions pour charges TOTAL (III) 14 876 478 14 830 750 Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) 1 316 061 181 442 Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 2 007 964 406 919 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 4 215 741 330 343 Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales 1 144 154 440 914 1 809

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		ore (article 53 A des impôts). 2 l'entreprise : SAS VAI	LECO								Néant	
Desig	nation de	Tentreprise	<u> </u>			Exercice N						200
				France	live	Exportations et aisons intracommuna	t		Total		Exercice (N-	1)
	Ventes	de marchandises*	FA		FB	aisons intracommunic		FC				
	5/5/5/5/6		FD	6 024	FE			7F	6	024	5	74
NO	Produc	ction vendue	FG	1 380 130	FH		1	- I	1 380	130	1 117	44
TATI	Chiffre		FJ	1 386 154	FK			L -	1 386		1 123	19
PLOI		ction stockée*					F	M				
PRODUITS D'EXPLOITATION		ction immobilisée*					F	N				
STIC		ntions d'exploitation					F	50				
RODI	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)								8	234		75
Ь	Autres produits (1) (11)							-Q	2	905	5	79
				Total	les pro	duits d'exploitation	(2) (I) I	FR	1 397	294	1 129	73
	Achats	de marchandises (y compris d	lroits de do			•		FS -	3 473	180		
		ion de stock (marchandises)*						T	(3 473	180)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							-U				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							FV				
TION	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*							w	763	769	529	64
)ITA	Impôts, taxes et versements assimilés*							X	44	172	30	10
CHARGES D'EXPLOITATION	2,280.2.3	es et traitements*						FY	589	823	509	79
		Charges sociales (10)							255	999	215	48
			- dota	tions aux amortiss	ements	*	(GA -	92	729	74	32
	DOTATIONS	Sur immobilisations	{	tions aux provision				ЭВ				
	OTAT	Sur actif circulant : dotations						GC -				
	D'EX	Pour risques et charges : dota						GD	***************************************			
	Autres	charges (12)						GE -	6	324		4
				Total o	les char	ges d'exploitation (4) (II)	GF	1 752	816	1 359	40
1 - F	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG -	(355	522)	(229	67
SIL	Bénéfi	ce attribué ou perte transférée*	•				(III)	GH -				
opérations en commun	Perte s	upportée ou bénéfice transféré	*				(IV)	GI				
		ts financiers de participations (GJ				
PRODUITS FINANCIERS		ts des autres valeurs mobilières		es de l'actif immol	oilisé (5	5)		3K				
ANC	Autres	intérêts et produits assimilés ((5)					GL.	471	897	607	7 47
S FIN	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	**************************************			
DUIT	Différences positives de change						(GN				
PRO	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							30			7	7 59
					Total d	es produits financie	ers (V)	GP	471	897	615	06
ES	Dotatio	ons financières aux amortissem	nents et pro	ovisions*				GQ				
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	478	908	460	0 0 8
FINAN		Différences négatives de change						GS				
GES 1		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
HAR					otal de	s charges financière	es (VI)	GU -	478	908	460	0 0 8

(RENVOIS : voir tableau n' 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n' 2032.

	AGI	REMENT DGFIP C5112.10003 4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXE	RCIC	E (Suite) DGI	FiP N°2053 2012
59	Formi du	alaire obligatoire (article 53 A Code général des impôts)			
ANT	Dési	gnation de l'entrepriseSAS_VALECO			Néant *
PAR LE DÉCLARANT				Exercice N	Exercice N - 1
)ÉC	0	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА		
TE I	TTS	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	нв	106 230	11 300
AR	PRODUITS	Reprises sur provisions et transferts de charges	нс		
ER F	H DXH	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	106 230	11 300
CONSERVER	25	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	315	225
NSE	GES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	106 230	6 449
00	CHARGES	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
REA	EXCE	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	нн	106 545	6 674
EXEMPLAIRE	4 -	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	ні	(315)	4 626
MP	Par	icipation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	нл		
EXE	Imp	ôts sur les bénéfices * (X)	нк	(442 823)	(132 652)
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	1 975 421	1 756 099
		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ	1 895 446	1 693 512
	5 -	BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	79 976	62 587
1	(Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но		
	,	2) Dont { produits de locations immobilières	НҮ		4- 20-000
	Ĺ	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
		s) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	59 810	27 583
	(- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1Н		
	(Dont produits concernant les entreprises liées	1J		106 657
	(Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	нх		
	(Dont transferts de charges	A1	8 234	750
	(0) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	C	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	А3		
	ZIO/	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	RENVOIS	3) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7 joindre en annexe):	et le	Exer Charges exceptionnelles	cice N Produits exceptionnels
		VNC IMMO FI CEDEES		106 230	(4)
		PCEA FINANCIERS			106 230
		AMENDES		315	
12					
nvier 20		-			
SAGE Experts-comptables janvier 2012	(Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs
compta					
=xperts					
SAGE				- Marian San San San San San San San San San S	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.